

La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

La Promotion sociale

par CHAMBRICE

Le Débat sur l'unité au dernier
Congrès de la C. G. T.

par C. RAVACHOL

La légende dorée de l'Electricité
et Gaz de France

par G. TOUROUDE

Ecole laïque et syndicalisme

par Roger HAGNAUER

Une expérience de communauté
de travail à Niort

par René JOUSSELIN

Tunisification à outrance

par J.-P. FINIDORI

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE - COLONIES

Six mois 800 fr.

Un an 1.500 fr.

EXTERIEUR

Six mois 1.000 fr.

Un an 1.800 fr.

Le numéro : 150 francs.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne

14, rue de Tracy — PARIS (2^e)
Téléphone : CENTral 17-08

PERMANENCE

Les jeudis de 18 h. à 19 h.
Les samedis de 17 h. à 19 h.

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 445 - Décembre 1959

La Promotion sociale	CHAMBRICE
Retour tardif, mais nécessaire, au débat sur l'unité au dernier congrès de la C.G.T.	C. RAVACHOL
La légende dorée de l'Electricité de France	G. TOUROUDE
Ecole laïque et syndicalisme	R. HAGNAUER
Une expérience de communauté de travail à Niort	R. JOUSSELIN
Chronique de l'Union des syndicalistes :	
Rien n'arrête la lutte des classes. — Quel- ques sujets d'étonnement. — Quand « les pays socialistes viennent au secours de leurs frères... ». — Le circuit de distri- bution. — La Loire réalise	R. GUILLORE
Notes d'économie et de politique :	
Khrouchchev confirme. — On ne circuite pas l'action directe. — Souvenez-vous de Toussaint-Louverture !	R. LOUZON
Lettre de Tunis : Tunisification à outrance	FINIDORI
Il y a cinquante ans : la fondation de la « Vie Ouvrière » (suite)	P. MONATTE
Le II ^e congrès des syndicats de travailleurs algériens	M. EL DJERAH
Lettre d'Argentine : le peuple paiera (suite et fin)	J. PRINCE

ENTRE NOUS

Ce numéro de la « R.P. » est dominé par l'actualité, et particulièrement par l'activité syndicale et ouvrière : la promotion sociale, les débats sur l'unité, la situation de l'E.D.F., la défense laïque, l'expérience de communauté de travail, le congrès des syndicats des travailleurs algériens.

Mais le marbre nous permettait de publier un numéro double. Nous sommes obligés de réserver la fin des souvenirs de Monatte (dont nous ne publions cette fois-ci que la troisième partie) — une étude de l'ami Faucier sur l'expérience Lelerc — une étude de Gustave Stern sur le congrès de la Social-démocratie allemande — sans parler des lettres particulièrement intéressantes et d'une partie de notre chronique internationale.

Nous nous réjouissons de cette avalanche de copie — d'autant plus qu'à nos rédacteurs ordinaires viennent s'adjoindre de nouveaux collaborateurs. La « R.P. » retrouve son audience d'autrefois. Dans le désarroi actuel, de nombreux jeunes cherchent des formules nouvelles. Ce sont les plus sérieux et les plus actifs qui se laissent tenter par les tendances — encore confuses peut-être — du socialisme et du syndicalisme libertaire. Nous ne songeons pas à placer notre « R.P. » sous une nouvelle raison sociale. Le syndicalisme nous suffit. Mais il a cette supériorité sur les doctrines politiques de s'ouvrir à toute influence nouvelle, à tout renou-

vement de ses formules, motivé par la méfiance à l'égard des Etats et des partis traditionnels, par l'hostilité au nationalisme, au paternalisme, au totalitarisme. Bien entendu, nous ne rejetons nullement la collaboration des jeunes et des anciens qui militent à l'intérieur des partis, mais qui y portent des ambitions ouvrières qui rejoignent les nôtres.

Mais ce rayonnement de la « R. P. » est toujours contrarié, paralysé par la pauvreté de nos moyens financiers. Toute entreprise pour prospérer ne doit pas seulement équilibrer son budget ; elle doit pouvoir se développer par le crédit qu'on lui accorde, par des engagements supérieurs à la satisfaction de ses besoins immédiats.

Les « cuisiniers » et les administrateurs de la « R.P. » avaient songé à un appel extraordinaire à nos abonnés de soutien. Pierre Monatte approuvait pleinement cet accord et suggérait un effort systématique pour le recrutement des abonnés. Nous avons décidé de réaliser ses suggestions, par priorité. Mais l'appel à la souscription extraordinaire reste nécessaire. Que nos abonnés et amis réservent les éternelles de la « R.P. » — qui pour le 1^{er} janvier 1960, comptera trente-cinq années d'une existence qui ne doit rien à des « concours extérieurs » dont ont profité nombre de publications tombées dans la fosse commune de l'oubli.

LA PROMOTION SOCIALE

Les lecteurs de la « Révolution prolétarienne » sont bien excusables de suivre d'un œil distrait les « travaux » de l'Assemblée Nationale. Ce « parlement » n'est qu'un simulacre. L'ancien ne valait pas cher. Mais le nouveau, issu d'un coup d'Etat colonialiste, ne vaut vraiment rien du tout. Il ne mérite que le coup de balai.

Aussi bien personne n'a-t-il accordé d'attention à la loi n° 59-960 du 31 juillet 1959, publiée au « Journal officiel » du 6 août, qui instituait la « Promotion sociale ».

Qu'est-ce que la « Promotion sociale » ?

Il s'agit de « mettre à la disposition des travailleurs des moyens de formation et de perfectionnement propres à faciliter leur accès à un poste supérieur ou leur réorientation vers une activité nouvelle ».

Il y aura deux sortes de promotions. D'abord la « promotion professionnelle ». Puis la « promotion supérieure du travail ».

La promotion professionnelle devra former des travailleurs spécialisés ou qualifiés. Elle sera assurée dans des centres de formation professionnelle pour adultes, contrôlés par le ministère du Travail.

Des mesures identiques sont prévues à l'intention des exploitants agricoles et des artisans.

Pour caractériser d'un mot l'objectif avoué des législateurs, il s'agit d'organiser supérieurement l'écrémage chez les travailleurs. Il ne suffit pas que, dans les entreprises, les ouvriers soient déjà classés en catégories multiples, avec des coefficients différents, qu'il y ait des chefs d'équipe, des contremaîtres, des chefs d'atelier, des « petits cadres », des agents de maîtrise, des « cadres moyens », des « cadres supérieurs », il faudra désormais qu'il y ait aussi des « promus ».

L'Etat omniscient et omnipotent entend créer dans les ateliers le tableau d'avancement, avec le « grand choix », le « petit choix », l'ancienneté, et sans doute aussi la rétrogradation !

L'homme du 13 mai veut sans doute construire un régime hiérarchisé dans tous les domaines. Déformation professionnelle !

Convient-il de s'étonner de l'accueil favorable accordé par toutes les centrales syndicales à cette innovation ?

Voici le point de vue de la C.G.T.-Force Ouvrière, traduit par la résolution de son C.C.N. du 25 octobre :

« Le C.C.N. rappelle que la Confédération Force Ouvrière a toujours réclamé l'institution d'une véritable promotion sociale qui donnerait à tous les travailleurs la possibilité d'accéder à une meilleure condition par l'élargissement de leurs connaissances en bénéficiant d'une formation professionnelle supérieure adaptée à laquelle devrait s'ajouter une formation économique et sociale leur permettant d'assurer valablement des responsabilités syndicales.

« Si la loi du 31 juillet 1959 ouvre en ce domaine de nouvelles perspectives, il reste à effectuer une réelle coordination des organismes existants et à mettre à leur disposition les moyens financiers nécessaires. »

Ne soyons pas trop surpris ! Nous sommes loin, nous sommes bien loin du « syndicalisme antiétatique par essence et par définition » !

Remarquons d'ailleurs, *in fine*, la préoccupation dominante commune à toutes les centrales : *les moyens financiers*.

L'autonomie syndicale viendra après !

Tout cela s'est d'ailleurs précisé au cours du débat parlementaire du 3 novembre, consacré au projet de loi n° 316 *tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales*.

Le titre même de ce projet de loi est encore plus précis : « *Formation des cadres syndicaux* ».

C'est donc l'Etat qui veut s'occuper désormais de « former » les militants syndicalistes. Il le fera par l'intermédiaire des syndicats. La loi du 23 juillet 1957 instituant les « congés culturels » n'était, paraît-il, qu'un début.

Le rapporteur du projet de loi n° 316 a précisé que le premier ministre Debré avait « con-
« firmé la volonté du gouvernement de don-
« ner aux syndicats, sous leur contrôle et à
« leur initiative les moyens d'assurer la forma-
« tion économique et sociale des travailleurs
« appelés à exercer des responsabilités syndi-
« cales ».

Si le Sénat donne son approbation, le projet deviendra loi.

La « formation » sera dispensée par les centres syndicaux d'éducation ouvrière existants : celui de la C.F.T.C., celui de la C.G.T.-F.O., celui de la C.G.T., ainsi que par le centre des Cadres créé depuis 1952.

L'orateur communiste qui est intervenu dans le débat a précisé ainsi la position de la C.G.T. :

« Prenons par exemple la C.G.T. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*). Ce que je vais en dire ne signifie pas que je ne reconnais pas ce que peuvent réaliser les autres centrales syndicales en matière de formation de leurs cadres. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*).

Mais oui, je suis plus objectif que beaucoup d'entre vous. Si je prends l'exemple de la C.G.T., c'est parce qu'elle récolte le plus souvent de 60 à 80 p. 100 des voix au cours des élections de délégués du personnel et les récentes élections montrent une progression continue de cette centrale dans les dernières semaines.

Son centre confédéral d'éducation ouvrière a vu passer depuis dix ans plus de 3.000 stagiaires et le rythme s'est accru au cours de ces dernières années. Ainsi, depuis le début de cette année, 740 militants ont bénéficié des congés d'éducation syndicale pour étudier. Trois stages d'études des problèmes de l'hygiène et de la sécurité du travail ont groupé, à la même époque, 120 participants. D'autres stages se sont tenus pour la formation de militants spécialisés en matière

de sécurité sociale, en matière prud'homale ou juridique.

Cette œuvre de formation des cadres coûte cher. Un stage national de deux semaines revient actuellement, par élève, faute de subventions, à la somme de 60.000 francs, frais de voyage, bourses de salaires, frais de séjour et d'enseignement, ce qui fait qu'en dix années la C.G.T. a dépensé en ce domaine 180 millions, soit une moyenne de 18 millions par an.

En rendant cette contribution moins lourde, votre projet est donc utile, dans la mesure où il n'est pas une sorte de vœu pieux. »

La position des communistes est logique. Ils veulent essentiellement s'emparer de l'Etat. Tout ce qui renforce l'Etat les intéresse donc au premier chef. Ainsi, lorsqu'ils prendront le pouvoir, ils pourront facilement disposer de la totalité des syndicats.

En attendant, ils acceptent que leurs militants soient formés et payés par l'Etat bourgeois. Mais où est l'esprit de classe dans tout cela ?

CHAMBRICE.

Retour tardif mais nécessaire au débat sur l'unité au dernier Congrès de la CGT

Une discussion qui s'est déroulée dans l'Imprimerie Française, l'organe de la Fédération du Livre adhérent à la C.G.T., vient de mettre en relief les conditions assez étonnantes dans lesquelles a été conduit au congrès confédéral le débat sur la reconstitution de l'unité syndicale.

Dans un article de l'Imprimerie Française de septembre, intitulé « Faisons le point », René Cadéo, secrétaire de la section du Livre de Saint-Etienne, signale diverses anomalies dont voici la plus grave :

« Précisons qu'il n'a pas été possible à notre camarade C. Ravachol, délégué au congrès, de parler avant la réponse de Benoît Frachon à Le Brun et à Pastre ; la parole lui ayant été accordée à l'une des dernières séances, il a dû résumer son intervention pour éviter d'exprimer à nouveau des idées déjà traitées par les camarades Pastre et Le Brun. »

Ordinairement et selon la logique, le secrétaire confédéral répond au terme de la discussion sur une question quand tous les délégués inscrits se sont exprimés. Pourquoi Frachon s'est-il conduit autrement ?

A-t-il craint que l'intervention du délégué de la section de Saint-Etienne, parlant en outre au nom de plusieurs autres syndicats, Aix-en-Provence, Albi, Annecy, Valence, Paris-Typos, Limoges, renforcés au dernier moment par Bordeaux, Lille et Toulouse, ne donne au congrès l'impression qu'un fort courant unitaire se dégageait enfin dans la Fédération du Livre ? A-t-il voulu rejeter dans l'ombre cette intervention ? C'est possible, c'est même probable.

« Nous avons, ajoute Cadéo, vainement demandé à la Fédération d'insérer sa déclaration (celle de Ravachol) dans le numéro de l'Imprimerie Française de juillet dernier, restant persuadés que la Fédération ne peut délibérément laisser subsister le « black-out » sur ces problèmes fondamentaux. »

Ehni ne pouvait moins faire que Frachon. De là son refus de publier l'intervention du délégué de Saint-Etienne. Cela nous amène à la donner dans la « R. P. » avec l'espérance que le courant unitaire se développe dans la Fédération du Livre, donnant le bon exemple à d'autres Fédérations de la C.G.T.

Qu'il nous soit permis de regretter que le M.S.U.D. se soit borné à parler des interventions de Le Brun et de Pastre et qu'il n'ait pas saisi l'importance de cette manifestation en faveur de l'unité d'un groupe important de syndicats du Livre.

LA DISCUSSION SUR L'UNITE

Est-il encore temps de revenir sur le XXXII^e Congrès confédéral de la C.G.T. ? On peut répondre affirmativement, si l'on considère qu'un congrès n'est qu'une étape et qu'il ne se termine pas avec un discours de clôture... Entre la tenue de deux congrès, il y a matière à réflexion et place pour l'action.

Ayant suivi les travaux, délégué par la section du Livre de Saint-Etienne, je voudrais simplement, aujourd'hui, parler du débat ou tout au moins de la discussion engagée sur le problème de l'unité syndicale.

On connaît les positions en présence : thèse de la Confédération développée dans le rapport d'activité (projet de programme d'action) présentée au congrès par Benoît Frachon. Thèse opposée des adeptes du M.S.U.D. ou se déclarant favorables aux principes contenus dans la « déclaration des trois » cofondateurs du M.S.U.D.

D'un côté, les majoritaires, reprenant les idées cent fois entendues : nous avons été les premiers à la C.G.T. à parler de l'unité, que les autres partenaient viennent donc s'asseoir à la même table et nous en débattons ensemble ! Ou bien encore, à propos des tendances : « L'organisation des tendances dans les syndicats, c'est la négation des principes mêmes d'une organisation qui se fixe pour but de rassembler tous les travailleurs, sans distinction d'opinion et d'assurer leur entente, leur action unie pour des objectifs et des buts qui sont communs à tous. »

C'est dans ce sens, sans oublier aussi l'explication de la scission de 1947 que Benoît Frachon a introduit la discussion pendant son exposé à l'ouverture du Congrès, le dimanche 14 juin.

Ensuite, Aimé Pastre et Pierre Le Brun vinrent, dans la journée du lundi 15, apporter leur contribution au débat sur l'unité, en se référant le premier au M.S.U.D. le second aux propositions de la F.E.N. relatives notamment à la libre confrontation des thèses et à l'organisation des tendances.

Il m'eût semblé logique que la discussion sur ce problème se poursuive avant la tenue des séances de commission, fixées au mercredi 16, mais il n'en fut rien.

Ce n'est pas sans surprise que j'ai entendu le secrétaire général répondre à Pastre et Le Brun, le mardi 15, alors que ni Rouzaud, ni moi n'avions pris la parole au sujet de l'unité. Nous ne sommes intervenus que le jeudi matin 17 juin.

C'est un point à noter et à relever. Dans cette discussion d'orientation, il eût été plus normal de placer le travail en commission préalablement aux séances plénières, afin de procéder d'abord à un échange de vues entre délégués puis, en séance plénière, laisser se dérouler les interventions des syndicats ou des unions avant que d'apporter la réponse confédérale.

Sans doute y avait-il de nombreux points communs dans les interventions que l'on peut qualifier de « minoritaires », mais la logique aurait voulu qu'elles se placent toutes avant la réponse de Benoît Frachon.

C'est une question importante ; même si cela ne

devait rien changer au résultat final enregistré dans les votes, la méthode utilisée n'est pas bonne et les travaux comme la démocratie n'auraient qu'à gagner à une organisation plus rationnelle.

Sans revenir sur le fond du problème de l'unité syndicale, voilà à propos de la discussion quelques critiques qui doivent être faites.

C. RAVACHOL.

L'INTERVENTION DE RAVACHOL

Chers camarades,

Les sections de Lille, Paris-Typos, Bordeaux, Toulouse, Albi, Limoges, Annecy, Aix-en-Provence, Valence et Saint-Etienne, toutes affiliées à la Fédération Française des Travailleurs du Livre m'ont mandaté afin d'apporter notre contribution à la discussion du problème de l'Unité Syndicale présenté par la C. A.

Compte tenu qu'un certain nombre d'idées auxquelles nous sommes attachées au sujet de la réunification syndicale et notamment les principes d'indépendance, de démocratie, de libre confrontation des thèses ont déjà été traitées devant le Congrès par nos camarades Pastre et Lebrun, nous n'y reviendrons pas, sinon pour constater la concordance de nos arguments, et demander avec eux qu'un vote séparé ait lieu sur le rapport d'activité et sur le problème de l'unité syndicale.

Tenant compte également de l'intervention de Benoit Farchon et de la réponse qu'il a apportée sur ce sujet, nous attirerons l'attention du congrès sur quelques aspects particuliers de l'unité.

Nous voudrions dire d'abord avec insistance que quelles que soient les conceptions des uns et des autres sur l'unité syndicale et sur les conditions de sa réalisation, nous devons nous pénétrer que la situation de fait actuelle est une cause de faiblesse pour la classe ouvrière et un empêchement majeur pour une action offensive vers son émancipation.

Il faut donc sortir de cette ornière, cela le congrès en est bien convaincu, il faut tout faire aussi pour que l'ensemble des travailleurs, à commencer par ceux qui ont déserté progressivement le mouvement depuis 1947, ainsi que les jeunes puissent se sentir attirés par une organisation syndicale puissante, efficace, ouverte à tous et qui sera leur œuvre, le résultat de leurs efforts.

Pour cela, il ne suffit pas de dire que la C.G.T. a été la première à parler de l'unité, ce qui est vrai, bien sûr, mais il faut aussi tenir compte de ce que pensent les autres, non seulement des autres centrales, mais surtout les travailleurs qui ne sont plus syndiqués, et ne fermer aucune porte par où puisse s'établir le contact.

Il ne convient pas d'opposer non plus les militants aux travailleurs, comme l'ont fait quelques délégués, comme s'il y avait plusieurs catégories de militants les uns clairvoyants et représentatifs des travailleurs et les autres n'étant porteurs que de quelques idées personnelles sans lien avec les couches laborieuses.

Tous les militants, s'ils mènent leur action d'une façon solide et cohérente, sont au contact permanent de leurs mandants et bien au fait de leurs aspirations en tous domaines, y compris celui de l'unité.

Vous pouvez trouver paradoxal que cette question de l'unité préoccupe tant un délégué de la Fédération du Livre, la seule précisément qui n'ait pas été affectée par la scission de 1947 et qui n'en a jamais connu depuis sa fondation.

C'est vrai que nous connaissons moins que vous, mes camarades, sur le plan de nos revendications professionnelles, les méfaits de la division. Et c'est sans doute parce que nous apprécions à sa juste valeur notre situation unitaire que nous voudrions aider à la réunification du mouvement syndical.

Nous ne voudrions pas tirer vanité de notre position particulière dans la classe ouvrière, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il y a des raisons à cela et que, tous comptes faits, la vie de notre Fédération peut constituer l'exemple concret de ce qui serait à rechercher pour la reconstitution de l'unité.

Nous pensons que le respect strict de la démocratie syndicale, la libre discussion de tous les problèmes sont à la base du maintien de notre unité.

Il n'est pas superflu de rappeler que lors du référendum de 1948 sur le maintien de notre affiliation à la C.G.T., une forte minorité de 18.000 fédérés s'était prononcée en faveur du départ à l'autonomie.

Or, onze ans après, ces camarades sont encore chez nous et avec nous, faisant preuve d'une fidélité qui n'aurait pu demeurer sans le souci de la majorité de tenir compte de ce courant.

Et maintenant, je vous voudrais dire un mot des « tendances ». Nous pensons que c'est la meilleure garantie de la libre confrontation des thèses.

Or, certains pensent que cela introduirait dans le mouvement syndical une source de conflits, de discussions stériles, tournant même en polémiques. Ils voient là la cristallisation d'équipes hostiles qui se dresseraient en permanence les unes contre les autres au plus grand préjudice de l'action elle-même.

Il ne nous semble pas que ce soit là une vue objective des choses ; reconnaître les « tendances » ou les divergences qui existent naturellement dans la classe ouvrière, c'est tout simplement généraliser ce qui s'est fait ces derniers mois dans le « Peuple » en vue de sa préparation du XXXII^e Congrès. Maintenir ouvertes dans les organes confédéraux des tribunes de discussion, n'est-ce pas donner la possibilité à chacun de s'exprimer ?

Concevoir ainsi les « tendances » et sans vouloir faire le tour de la question, n'est-ce pas au fond donner aux travailleurs la possibilité de juger et de se faire une opinion sur les problèmes importants après avoir été informés des diverses idées en présence.

Là encore les tendances pourraient être facilement représentées sans qu'on en arrive à la constitution de groupes fractionnels.

Des camarades pourraient parfaitement se grouper pour présenter selon les circonstances telle optique particulière, tel programme d'orientation ou d'action, au moment d'élections aux organismes réguliers des syndicats, fédérations ou de la Confédération.

La liste ainsi présentée aurait la possibilité, si elle recueillait un nombre de voix suffisant, d'avoir un certain nombre d'élus qui défendraient les positions de doctrine ou de tactique syndicales sur lesquelles ils auraient été élus.

Il n'y a pas de drame dans tout cela, c'est de la démocratie, c'est valable et nous comprenons mal les craintes de certains camarades. On pourrait d'ailleurs retourner l'argument des détracteurs des tendances en disant que l'absence de leur libre représentation conduit à rechercher un appui extra-syndical et un regroupement sur des bases fractionnelles, dont la caractéristique est la clandestinité.

Je ne voudrais pas en terminer, mes chers camarades, sans lancer de cette tribune un appel au Congrès et à la direction de la Confédération.

Devant tous les périls qui menacent présentement les travailleurs, devant les craintes qui rendent l'avenir inquiétant sur le plan de la paix, de la liberté, de la solidarité internationale entre le prolétariat, nous pensons qu'il faut tout mettre en œuvre pour recréer, dans notre pays, une puissance syndicale ouvrière.

Si nous voulons aller de l'avant, non seulement vers plus de bien-être, mais vers la conquête de nouveaux droits, vers l'émancipation des travailleurs, il faut sans oublier les leçons du passé, nous détourner des querelles personnelles, admettre les divergences qui existent dans la classe ouvrière, tenir compte des réalités et faire en sorte que tous les salariés puissent de nouveau accorder leur confiance au mouvement syndical qu'ils bâtiront eux-mêmes.

Nous souhaitons que la Confédération tienne compte de notre appel pour créer les conditions valables de la constitution d'une centrale syndicale entraînant les ouvriers vers une nouvelle étape de leur libération du joug capitaliste et étatique.

LA LÉGENDE DORÉE

ÉLECTRICITÉ ET GAZ DE FRANCE

Il est monnaie courante, lorsque le personnel gazier et électricien manifeste son mécontentement par des actions de grève, d'entendre certaines réflexions désagréables telles que : « Encore eux. Ces trop payés qui ne paient ni gaz, ni électricité, qui ont de bonnes retraites, réclament encore de l'augmentation ! » etc... Autant de réflexions aussi erronées qu'irréfléchies, entretenues d'ailleurs par une certaine presse. Cet article se propose d'en démontrer l'absurdité par des arguments et données réels et objectifs.

Nous devons d'abord expliquer le mécontentement permanent du personnel d'E.G.F. en ce qui concerne les rémunérations.

Il est bon de noter que la loi de nationalisation de l'Électricité et du Gaz a conféré à ces deux services publics un caractère industriel et commercial dont la gestion est assurée par un service national propre à chacun de ces grands services publics, sous le contrôle de conseils d'administration. N'ayant à subir aucunement la loi de l'offre et de la demande, la nationalisation de nos industries, dont la réussite technique imposante ne peut être contestée, prouve que l'opération est d'une rentabilité exceptionnelle.

Mieux que des paroles, les résultats chiffrés en font la démonstration.

SITUATION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI

La production d'électricité a permis de satisfaire une consommation qui, de 1946 à 1958, est passée de 24 milliards de kw.h. à 62 milliards, soit une augmentation de 158 %. Alors que dans le même temps, les effectifs du personnel passaient de 72.000 agents à un peu plus de 82.000, soit une augmentation de l'ordre de 13 %.

Quant aux ventes de gaz pour la même période, elles sont passées de 2 milliards 100 millions de m³ à 3 milliards 800 millions, soit une augmentation de l'ordre de 81 %, ceci bien que les effectifs eussent été ramenés de 37.000 agents à 31.500, soit une diminution de 15 % environ.

Ainsi donc, la productivité de chaque agent pour la même période passait pour l'électricité de 333.330 kw.h. à 756.100 kw.h., tandis que pour le gaz, celle-ci passait de 55.700 m³ à 120.630 m³. Si l'on veut bien noter que le coefficient du prix de vente d'électricité et du gaz par rapport à 1938 reste inférieur de plus de moitié au coefficient moyen tant des prix industriels que de ceux des biens de consommation courante, on admettra que, corrélativement au développement technique, l'abonné est aussi bénéficiaire. L'équilibre financier de nos établissements fait qu'à aucun moment les directions n'ont eu à solliciter l'intervention du budget de l'Etat ; il permet même le financement de certains travaux d'équipement très importants.

Ainsi donc, deux des trois objectifs de la nationalisation sont atteints :

- 1° Renforcement de l'économie nationale.
- 2° La collectivité en tire un certain profit.

Le 3°, hélas ! qui doit normalement contribuer à l'amélioration des conditions de vie du personnel, nous est non seulement contesté par les pouvoirs publics, mais leur acharnement à ne point satisfaire les revendications nous conduit à une dégradation

constante et extrêmement grave du pouvoir d'achat des salariés de nos deux industries.

Mais si l'équilibre financier permet de telles réalisations, celles-ci nécessitent une politique de salaires parfaitement adaptée aux besoins du personnel sans cesse plus qualifié. Les salaires doivent donc normalement être compétitifs avec ceux pratiqués dans les grands secteurs industriels en expansion tels que : le pétrole, la construction mécanique, etc.

Tout ceci démontre, s'il en était encore besoin, que nous ne sommes pas, que nous ne pouvons en aucun domaine être assimilés à la fonction publique.

Ceci est tellement vrai que lors de la nationalisation unifiant les différents régimes pratiqués dans les anciennes sociétés, le législateur, après avis des organisations syndicales représentatives, a déterminé le Statut National du Personnel, AYANT FORCE DE LOI, qui n'est autre en fait que notre contrat de travail et s'apparente fort à une convention collective.

Comme dans toute convention collective, le Statut prévoit par son article 9 que les discussions sur les salaires se font au niveau des Directions générales avec pour interlocuteurs les organisations syndicales représentant le personnel d'E.G.F.

Mais, toujours par son article 9, le Statut prévoit, en cas de désaccord persistant, un arbitrage du ministre de tutelle, en l'occurrence de l'Industrie et du Commerce.

Certes, nous ne contestons pas l'arbitrage, nous l'estimons même particulièrement nécessaire, mais il ne peut s'exercer que par l'intermédiaire d'une personnalité neutre. Or, le ministre n'est pas neutre, on ne peut être à la fois juge et partie, et c'est ainsi que nous subissons non pas l'arbitrage, mais bien l'arbitraire de gouvernements qui, en conformité des lignes directrices de leur politique économique et sociale, nous imposent leur dictat.

DES PROMESSES AUX ACTES

Si en 1946, lors de la publication du Statut, il fut décidé d'un salaire de base convenable, dès que l'évolution des conditions économiques nécessiterent une augmentation des traitements, l'arbitrage ministériel jouant à priori, c'est en fait au veto gouvernemental que nous nous sommes heurtés. Ainsi sommes-nous parvenus à un amenuisement progressif de la valeur réelle du salaire de base. Pour compenser cette insuffisance, il fallut avoir recours aux indemnités complémentaires pour que ce salaire de base soit amené au niveau du S.M.I.G., détruisant ainsi l'équilibre hiérarchique de la grille par d'inévitables ponts de raccordement dégressif portant jusque sur les premières rémunérations des catégories de professionnels qualifiés. Présentement, le salaire de base sur lequel est calculée la hiérarchie est fixé pour la région parisienne à 22.100 fr., y compris les « 4 % ne varietur ».

Sous la pression constante du personnel et des organisations syndicales représentatives, en septembre 1957, nous obtenions qu'une étude comparative des salaires des agents de nos industries avec ceux des secteurs compétitifs sur le marché du travail soit effectuée en commun avec les Directions générales, cette étude devant servir de base à la déter-

mination de nouveaux salaires. Elle fit apparaître les différences suivantes :

I. — SALAIRES MANŒUVRES :

Firmes	Début	%	Fin carrière	%
E. G. F.	31.711		37.475	
Renault	44.764	+41,16 %	44.764	+19,45 %
Pétrole	43.082	+35,86 %	49.294	+31,54 %

II. — SALAIRES OUVRIERS P 1 :

Firmes	Début	%	Fin carrière	%
E. G. F.	36.117		53.435	
Renault	58.180	+61,09 %	58.180	+ 8,88 %
Pétrole	54.714	+51,49 %	62.671	+17,28 %

III. — SALAIRES MAITRISE :

Firmes	Début	%	Fin carrière	%
E. G. F.	49.859		81.725	
Renault	73.423	+47,26 %	80.091	- 2,00 %
Pétrole	70.822	+42,04 %	80.252	- 1,80 %

IV. — SALAIRES INGENIEUR DEBUTANT

2 ^e Catégorie :				
Firmes	Salaires		%	
E. G. F.	75.872			
Renault	86.710		+14,28 %	
Pétrole	94.500		+24,55 %	

Faisant suite à cette étude, les Directions générales ont reconnu que les salaires d'E.D.F.-G.D.F. étaient, au 1-7-1957, en retard de 20 % au moins sur les salaires industriels. Mais cependant, elles déclaraient que la situation financière des deux établissements ne permettait pas un règlement immédiat du problème et c'est ainsi qu'elles proposèrent un règlement par étapes. C'est sur ces points particuliers que le désaccord fut constaté, les organisations syndicales estimant que les délais proposés étaient beaucoup trop longs.

Mais le gouvernement de l'époque refusa même d'entériner les décisions des Directions, créant ainsi un conflit d'une gravité exceptionnelle. C'est pour répondre à ce coup de force que la grève du 16 octobre 1957 eut lieu. Le gouvernement ayant entre temps démissionné, ce fut le ministre successeur, le 23 novembre 1957, qui décida de l'arbitrage. Celui-ci confirmait les thèses directoriales; le principe d'une augmentation de 20 % des salaires d'E.G.F. était acquis, le salaire de base devant passer de 18.319 fr. (84.50 fr. de l'heure à Paris) à 22.000 fr. (soit 101.50 fr. de l'heure).

Seule une première étape a été accordée immédiatement. Elle consacre une augmentation moyenne des traitements de 9 %. Pour le reste, le gouvernement voulait étaler le solde jusqu'en 1960. Les événements de mai 1958 survinrent sans que les échéances aient pu être fixées.

Bien que le général de Gaulle lui-même ait déclaré le 16 juillet 1958 aux représentants syndicaux « que les engagements pris seraient tenus », présentement le gouvernement se refuse à appliquer automatiquement l'arbitrage du 23-11-57; 11 % RESTENT ENCORE DUS POUR REGLER LA SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 1957.

Nous ne pouvons tolérer que l'on nous traite plus longtemps avec autant de désinvolture; ceci explique les brusques accès de colère du personnel qui se sont traduits par les manifestations récentes.

Un rapide tableau du système de rémunérations est nécessaire afin d'obtenir de la part du lecteur une bonne compréhension.

LA VERITE SUR LES SALAIRES A L'E.G.F.

Les personnels d'exécution, de maîtrise et cadres sont réunis sur une même grille comprenant 20 échelles, chaque échelle comprenant 10 échelons.

Le personnel d'exécution se situe dans les échelles 1 à 10, la maîtrise dans les échelles 11 à 15, les cadres dans les échelles 15 à 20.

L'ancienneté est déterminée par les 10 échelons de chaque échelle. L'ancienneté maximum (échelon 10) représente 45 % du point de base et s'obtient, en principe, au bout de 24 ans.

Pour pallier l'insuffisance flagrante des rémunérations et surtout l'impossibilité d'obtenir de substantiels rajustements en fonction des besoins de personnel, on a procédé à divers reclassements qui n'ont eu pour effet que d'accélérer le déséquilibre du système tout en créant des injustices flagrantes.

C'est ainsi qu'à l'exception des garçons de bureau et des concierges, il n'y a pratiquement plus de personnel dans les paires d'échelles 1/2 et 3/4, soit un peu plus de 1.000 agents.

Les manœuvres sont classés en 5/6. Le personnel ouvrier ou employé qualifié possesseur d'un C.A.P. ou ayant acquis sa formation professionnelle dans nos industries est classé dans les paires d'échelles 7/8 (équivalence du P.1), le maître ouvrier ou employé principal accédant à la paire d'échelles 9/10 (équivalence du P.2). Devant l'impossibilité de conserver du personnel hautement qualifié, la Direction fut amenée à admettre pour quelques ouvriers et employés des postes de débouché en paire d'échelles 11/12 (l'équivalence P.3) qui se superposent avec les premières échelles de maîtrise. Ainsi donc, les ouvriers et employés sont répartis sur 5 échelles.

Les avancements en échelle paire du groupe d'échelles déterminant la fonction se font annuellement au choix et dans la limite des contingents fixés, c'est-à-dire 10 % de la catégorie.

Nous livrons à votre méditation les salaires mensuels bruts pour 208 heures de travail qui sont actuellement donnés dans les différentes échelles d'exécution :

Echelles	Echelons	Traitements bruts	Nombre d'agents
5	1	36.646	
5	10	42.570	4.622
6	1	37.819	
6	10	44.769	2.577
7	1	38.948	
7	10	47.752	19.307
8	1	40.090	
8	10	50.737	16.142
9	1	41.470	
9	10	53.724	17.781
10	1	42.850	
10	10	56.708	10.954
11	1	45.336	
11	10	61.193	11.967
12	1	50.863	
12	10	68.644	9.282

Les chefs de groupe et chefs d'équipe qui font partie de la maîtrise sont compris dans les effectifs des échelles 11 et 12 et l'échelle 12 est aussi l'échelle de départ de la fonction de contremaître. Il est bon d'autre part d'ajouter qu'un ingénieur débutant

deuxième catégorie embauché à l'échelle 15, échelon 1, perçoit 77.402 fr.

A tous ces traitements, il convient d'ajouter 2/12 d'un salaire mensuel, l'un représentant l'équivalence du treizième mois, l'autre l'équivalence de la prime à la productivité.

Il s'agit donc effectivement d'un personnel industriel : 72 % des agents ressortissant de fonctions et emplois techniques.

Tels sont, à ce jour, les traitements perçus par le personnel de nos industries et rien de plus.

Notons encore que ces rétributions sont versées à un personnel qui exerce un métier dur et dangereux, les statistiques publiées sur les accidents du travail le prouvent, hélas ! amplement :

Entre 1947 et 1957, il y a eu pour E.D.F., ceci à l'exclusion des accidents de trajets, 498 agents tués en service et environ 75.000 accidents non mortels.

Toujours à l'exclusion des accidents de trajets, il y a eu pour 1958 :

— E.D.F. : 28 accidents mortels et 5.902 non mortels;

— G.D.F. : 6 accidents mortels et 3.189 non mortels.

Après la lecture de ces tableaux, certains esprits chagrins nous diront : « *Oui, mais, et les cadres ? Ils n'osent en parler.* » Eh bien, sachez que les effectifs de cadres représentent 5 à 6 % de l'effectif total, ce qui est peu pour de telles entreprises. Quant à leur rémunération, nous vous avons déjà donné le traitement de début de l'ingénieur et voici maintenant le traitement maximum au sommet de la grille à l'échelle 20 B, échelon 10 : 268.311 fr. par mois. Ce niveau hiérarchique est celui occupé par les directeurs de grandes exploitations ou services. Pour nous, ces salaires n'ont rien de choquant et nous les considérons comme tous les autres « *insuffisants* » quand on connaît les lourdes responsabilités qui reposent sur ces agents. Et puis, nous préférons, pour notre part, que les cadres supérieurs qui ont à diriger une part importante des activités industrielles et économiques nationales soient bien rémunérés plutôt que voir, grassement entretenus, une pléiade de colonels et de généraux dont l'oisiveté les pousse inmanquablement à créer des difficultés des plus graves pour l'équilibre du pays.

En 1955 et 1956, 452 postes « cadres » ont été offerts; 302 seulement ont été pourvus. Sur ce total, 28 ingénieurs et assimilés ont quitté nos industries dès l'année d'embauche.

En 1956, 30 cadres confirmés ont, en outre, donné leur démission.

En trois années (1954, 1955, 1956), E.D.F. et G.D.F. n'ont pu embaucher que :

— 3 polytechniciens, 2 élèves des Ponts et Chaussées, 4 élèves de l'École des Mines, 11 élèves de l'École Centrale, 59 élèves de Supélec.

Soit : 69 ingénieurs de grandes écoles dont 15 ont démissionné dès la première année d'emploi.

En ce qui concerne les professionnels, E.D.F. et G.D.F. sont depuis 1949 dans l'incapacité de recruter et de conserver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire.

Ainsi donc, cette politique de salaires rétrograde et à courte vue compromet gravement la situation actuelle et l'avenir de nos établissements.

Qu'il nous soit permis maintenant de détruire le mythe de la retraite; certes, nous avions et nous avons encore un régime de retraite qui est l'un des fleurons de l'action syndicale, mais ce régime est là encore une harmonisation des systèmes arrachés bien avant la nationalisation au patronat.

De plus, pour atteindre le maximum, c'est-à-dire 75 % du salaire de fin de carrière, le retraité devra avoir exercé sa profession dans nos industries pendant trente-sept ans et demi. Pendant toute sa carrière, il aura contribué largement à la constitution de sa retraite car, mensuellement, nous laissons

pour notre part 6 % de nos salaires à la caisse de retraite, auxquels il faut ajouter la part patronale.

Or, présentement, indirectement, le régime est mis en cause; le Statut avait en effet prévu que la constante retraite serait calculée sur l'ensemble de la rémunération. En excluant les retraités du bénéfice des primes de rendement, c'est à une diminution de fait des pourcentages, donc des avantages statutaires, que se sont livrés pouvoirs publics et directions.

Et puis, hélas ! le bénéfice de la retraite est relativement court pour nos camarades; en effet, une statistique récente démontre que la moyenne du temps de retraite n'est que de cinq ans. Or, tout le personnel n'atteint même pas l'âge limite de la retraite, puisque la même statistique estime que 80 % seulement arrive à l'âge limite de la retraite.

Quant à la fourniture d'électricité et de gaz, que nos censeurs se rassurent : chaque agent paye ses consommations, certes à un tarif préférentiel, mais qui reste encore supérieur à certains tarifs concédés aux grands trusts de l'industrie privée (électrochimie, électro-métallurgie, etc.).

Notre système social est aussi fortement critiqué, mais à notre connaissance, les activités sociales se sont partout développées y compris dans le secteur privé. Nous ne sommes pas les seuls à posséder des réseaux de colonies de vacances, des camps de toile, des cantines, des aides sociales de tous ordres, etc...

Or, s'il fallait répartir entre chaque agent actif et inactif le budget des œuvres sociales, la part de chacun représenterait, en valeur pécuniaire, la somme de 31.500 fr. environ; c'est ainsi que l'on détruit les mythes.

Ainsi donc, voici exposée la « situation privilégiée » des agents E.G.F., alors que l'expansion considérable de nos entreprises devrait nous permettre d'aller de l'avant dans le domaine du progrès social.

Loin de progresser, nous reculons et nous devons, non seulement nous battre pour obtenir des traitements décents, mais encore nous devons veiller et agir pour maintenir nos avantages acquis.

G. TOUROUDE,

Secrétaire général de l'Union Inter-syndicale de l'Electricité et du Gaz (Région parisienne) Force Ouvrière.

De *La Vie française*, journal financier du 20 novembre :

Le voyage de M. K. en France a pour le moins un effet sur le plan social : il freine, avec les revendications de la C.G.T., la poussée des salaires.

ENFIN !

Le deuxième volume de notre ami Alfred Rosmer est enfin paru.

L'expédition est commencée et, quand ce numéro vous parviendra, vous devrez avoir reçu les exemplaires souscrits.

Le prix de souscription, 1.500 francs, sera maintenu encore quelque temps pour les abonnés de la « R.P. » et leurs camarades.

Organisons donc la diffusion de cet ouvrage essentiel ! Il nous reste, sur 1.000, environ 400 exemplaires à vendre.

Propos sur **Ecole laïque et syndicalisme**

Le gouvernement aura-t-il pris sa décision sur le problème scolaire, lorsque ces lignes paraîtront ?

C'est possible... Mais le problème ne sera certainement pas résolu, car les faits sont plus forts que les gouvernements, les législateurs, les oppositions politiques.

Et parce que nous comptons sur le syndicalisme pour agir par les faits sur les faits, il est normal que nous examinions à nouveau la question à la lueur de notre syndicalisme.

FORCES RESPECTIVES DES DEUX ECOLES

L'utilisation de la statistique reste l'arme préférée des agitateurs. C'est vrai pour les cléricaux de droite comme pour ceux d'extrême-gauche. Dans les deux cas, on établit des rapports sans fixer l'amplitude des variations, on isole des « moments » d'une évolution, sans tenir compte de la vitesse relative des mouvements.

C'est ainsi que l'on jette au public cette information saisissante : dans le primaire, un enfant sur cinq est élève de l'école libre.

Est-ce vrai ? Il paraît difficile d'obtenir des nombres rigoureusement exacts. Approximativement, on compterait dans le Premier degré (les cours complémentaires exclus) :

— en 1956-57 : 5.479.366 élèves des écoles publiques et 994.627 dans les écoles libres et privées ;

— en 1957-58 : 5.622.027 élèves des écoles publiques et 997.983 dans les écoles libres et privées ;

— en 1958-59 : 5.840.250 élèves des écoles publiques et 988.472 dans les écoles libres et privées.

Ainsi la population scolaire a augmenté de 400.000 unités en deux ans, dont seul l'enseignement public a bénéficié.

Une autre statistique que nous avons déjà utilisée répartissait ainsi les effectifs en 1955 : 4.311.000 et 915.000. Il était prévu, par l'effet du développement démographique, une montée en flèche de la population scolaire entre 1955 et 1960 (de 5.500.000 à 6.400.000). Prévisions qui semblent dépassées. Mais tandis que l'enseignement public a gagné 1.500.000 élèves, l'enseignement libre et privé n'a accru sa clientèle que de 75.000 unités, soit 4,7 % du total.

Si l'on remonte plus loin dans le passé, on constate que de 1925 à 1935, une augmentation des effectifs scolaires de 1.350.000 se répartit ainsi : 1.200.000 de plus dans l'enseignement public contre 150.000 dans l'enseignement libre et privé, soit 11 %.

Les effectifs totaux ramenés de 5.090.000 à 4.810.000 de 1935 à 1940, tombent pendant la guerre jusqu'à 4.367.000 en 1945. Or, pendant cette période où la France fut soumise aux servitudes de l'occupation et du régime Pétain, à cette chute correspondit une hausse des contingents de l'enseignement libre : de 786.000 à 961.000, tandis que les écoles publiques perdaient plus de 600.000 unités.

De 1945 à 1955, la tendance s'est nettement renversée. Les écoles libres et privées ont perdu 126.000 élèves de 1945 à 1950, et si elles en ont gagné de 1950 à 1955 (après l'application de la loi Barangé) 80.000, la population scolaire pendant la même période a augmenté de 808.000 unités, c'est-à-dire que la part de l'enseignement libre et privé n'atteint que 10 % de l'accroissement.

UN SUR DEUX OU UN SUR QUATORZE...

On pourrait donc tirer de l'étude de ces courbes la constatation que l'enseignement libre demeure une réalité à peu près stable, mais qui ne progresse pas. En effet, de 1925 à 1935, sur 100 unités scolaires

supplémentaires, 11 s'inscrivent dans les écoles libres. De 1945 à 1955, 10 seulement. De 1955 à 1959, moins de 5. En valeur relative, la place de l'enseignement libre a donc constamment diminué. Sauf pendant la guerre où, au contraire, elle a augmenté, alors que la mortalité, les destructions, les restrictions, les persécutions allégeaient l'ensemble de la population scolaire. Le cléricisme a profité de la misère et de la servitude. Ce qui ne paraît pas étonnant.

Mais deux autres observations corrigent cette conclusion première. Car une moyenne n'a de valeur, comme élément d'appréciation, que lorsqu'elle compense de faibles différences en plus ou en moins. Si je dis que la moyenne de la température quotidienne en la même ville au mois de juillet est de 26°, cela signifie que le thermomètre peut atteindre 27° un jour et 25° le jour suivant.

Mais établir une moyenne de température pour Smolensk, Paris et Tombouctou, cela n'a proprement aucun sens.

Or notre statistique est aussi peu significative, car sur 997.983 élèves des écoles libres et privées, 370.000 vivent dans huit départements de l'Ouest, où les écoles publiques ne groupent pas toujours la majorité des effectifs. Ici on peut fort bien compter au moins un élève « libre » sur deux.

Mais en Gironde, c'est 10.000 sur 130.000, soit 1 sur 13.

En Haute-Garonne : 7.000 sur 73.000, soit 1 sur 10.

Dans les Bouches-du-Rhône : 13.000 sur 145.000, soit 1 sur 11.

Dans le Pas-de-Calais : 21.000 sur 234.000, soit 1 sur 10.

Dans la Somme : 5.600 sur 81.900, soit 1 sur 14.

Dans la Seine-et-Oise : 21.000 sur 276.000, soit 1 sur 13.

Dans la Seine : 57.000 sur 471.000, soit 1 sur 8.

Et dans tous les centres urbains, on compte de nombreux établissements privés non confessionnels.

Le centralisme « étatique » dont aucun parti politique ne peut se dégager, aboutit donc — avec la complicité de la statistique orientée — à une confusion qui part d'une absurdité pour aboutir à une aberration.

Absurdité de raisonner sur des moyennes qui unifiées par le calcul des réalités foncièrement dissemblables. Lorsque dans huit départements plus de la moitié des enfants sont inscrits dans les écoles libres, il s'agit bien d'un service public assuré par une entreprise privée. Cela tient sans nul doute à la pression exercée sur les familles par les maîtres et patrons — l'église reste l'annexe de la fabrique ou l'un des communs du château. — Une telle survivance réactionnaire ne s'explique pas seulement par la malhaisance diabolique des cléricaux et pas du tout par « l'abâtissement congénital » (?) des Bretons et Vendéens. Elle a certainement des causes économiques et sociales. Nous avons déjà noté l'efficacité du syndicalisme des instituteurs dans le Finistère. Les résultats obtenus dans les autres départements noirs, en particulier dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, ne sont certes pas négligeables. Mais l'efficacité ne dépend pas seulement de la pression active, on doit tenir compte de la résistance passive, et celle-ci ne faiblit que lorsque les intérêts économiques réactionnaires s'atténuent. Rappelons simplement que le vieux syndicat des instituteurs du Finistère se plaça toujours à la pointe du combat contre le bolchevisme et le stalinisme, qu'il fut le premier syndicat d'instituteurs capable de mener l'action directe, tout en

gardant la confiance de la masse du personnel (*).

Cependant, il s'agit de la situation présente. Impossible de savoir avec précision la valeur des progrès laïques réalisés depuis dix ans dans l'Ouest. En 1948, l'évêque de Quimper constatait avec quelque sérénité que dans plus de quarante paroisses de son diocèse, la scolarité obligatoire ne pouvait être assurée que par l'école libre. Fait évidemment déplorable, qu'aucune propagande ne peut annihiler. Où en est-on aujourd'hui ?

L'INDUSTRIE DE RECUPERATION DES PRODUITS MEDIOGRES

La situation est donc essentiellement différente dans le reste de la France (à l'exception de l'Alsace). Là encore, le changement quantitatif aboutit à un changement qualitatif. C'est une dérision d'invoquer l'intérêt public en faveur d'un gosse sur quatorze. L'élève de l'école libre est assimilable à l'inadapté justiciable d'un établissement spécial. Particularité peut-être respectable, qui ne peut en droit conférer un privilège.

La commission Lapie fournit des données apparemment différentes des nôtres. Elle compte 1.090.000 enfants dans les écoles primaires libres et privées. Le supplément est constitué par les cours complémentaires qui, en 1955, groupaient 256.000 élèves dans le « public » contre 70.000 dans le privé. Mais elle aggrave la confusion en attribuant 50 % des effectifs des écoles privées aux huit départements de l'Ouest, plus la Seine, le Nord, le Rhône et la Loire. Ce n'est vrai que lorsqu'on confond le Primaire et le Secondaire. Là encore, il y a deux problèmes distincts.

Les établissements secondaires libres et privés ramassent — particulièrement dans les centres urbains — les victimes de la sélection imposée par le lycée gratuit et la surcharge des établissements publics. Pour toute la France, ces exclus, inaptes et laissés pour compte, équilibrent presque par leur masse le poids des élus (40 % du total). On demande donc à l'Etat de favoriser les études de ceux qu'il a jugés indésirables, dont les parents payent de lourdes sommes pour compenser les insuffisances de leurs rejets.

DES SYNDICALISTES CHRETIENS CONTRE LE CLERICALISME

Si nous regrettons que ces questions n'aient pas été posées préalablement, c'est que nous redoutons toujours la colitisation de l'action laïque.

En se plaçant sur le terrain de l'obligation scolaire, c'est-à-dire l'obligation pour l'Etat de mettre des établissements publics à la disposition de toutes les familles, on concentrerait toutes les forces à la défense de l'école publique. Toutes les forces, c'est-à-dire aussi le Syndicat général de l'Education nationale (de la C.F.T.C.) qui a pris parti contre toutes les mesures, tous les projets contraires à l'école laïque, et qui s'est associé à la protestation des républicains contre le coup du 13 mai, à l'opposition des démocrates à la Constitution gaulliste.

C'est lui qui a mis en relief l'opération politique tentée dès 1951 par les partis — M.R.P., R.P.F., droite classique — qui se disputaient la clientèle électorale catholique. Dans « Reconstruction » d'octobre 1955 — qui compte dans son comité de direction Paul Vignaud, le secrétaire général du syndicat C.F.T.C. — on démontrait l'anomalie représentée par

des départements où les écoles publiques jouissent presque du monopole dans le primaire, qui même sont quelquefois « largement déchristianisés », et qui cependant, par conservatisme social, ont voté en majorité pour les défenseurs de l'école confessionnelle. C'est pourquoi 300 élus de juin 1951 adhéraient au secrétariat d'études pour la Liberté de l'Enseignement.

Il convient de rappeler encore que le congrès du Syndicat général de Pâques 1952 avait réclamé l'abrogation d'une disposition de la fameuse loi Barangé « laissant aux conseils généraux la faculté de déléguer aux œuvres désignées par les chefs de famille le dixième au maximum des crédits attribués à la caisse départementale ». La section de la Seine du S.G.E.N. avait obtenu du conseil général un vote négatif. Mais l'année suivante, le conseil général se déterminait en sens contraire, sur proposition du groupe M.R.P.

Cette opposition entre le syndicalisme chrétien (dont on peut condamner le principe sans nier la valeur du mouvement et des hommes) et la politique d'un parti qui se prétend cependant héritier du vieux christianisme social, ne peut que réjouir tous les syndicalistes et devrait être exploitée par tous les défenseurs de l'école laïque, dont elle confirme la thèse fondamentale.

AUTRES FISSURES DANS LE BLOC CATHOLIQUE

Opposition aussi que nous avons déjà signalée entre le syndicat chrétien de l'enseignement libre et les employeurs ou exploités des maîtres « libres ». C'est l'un des leaders du syndicat qui a dénoncé le détournement des fonds Barangé par les administrateurs des diocèses. 30 % des crédits seraient affectés à la diminution des frais de scolarité, 40 % aux besoins de l'école et seulement 30 % à l'amélioration des traitements qui n'atteignent que rarement le salaire minimum interprofessionnel (18.000 francs par mois, en moyenne, en province).

On comprend pourquoi les dirigeants de l'enseignement libre acceptent facilement la formule de l'agrément qui leur laisse la libre disposition des crédits et repousse celle de la convention qui aboutit à fonctionnariser les maîtres et à placer le service scolaire sous le contrôle de l'autorité académique.

Il n'est d'ailleurs pas certain que la hiérarchie sacerdotale soit sincèrement favorable à des dispositions qui exciteront l'esprit revendicatif de ses salariés, amorceront le contrôle de l'Etat sur les écoles confessionnelles et surtout prépareront des réactions dangereuses. Il est même amusant de constater que certains cléricaux — en particulier les prudents révérends pères jésuites — ne désirent pas lier « l'Eglise à un régime dont le sort dépend entièrement de la popularité d'une personnalité exceptionnelle, qui n'est ni immortelle, ni intouchable ». (« Etudes », avril 1959.)

Au reste, on exagère quelque peu en attribuant au nouveau régime la responsabilité d'une opération, projetée dès 1919, préparée avant 1945 sous le signe de la réconciliation des Français, et qui, à deux reprises, en 1945 et en 1950, provoquait la constitution de commissions d'études présidées par André Philipp, par J. Paul-Boncour. La commission Lapie a pris la suite.

UN NOUVEAU BLOC DES GAUCHES

Mais si la politisation est certaine du côté cléricale, ne l'est-elle pas aussi du côté laïque ?

Ce grand rassemblement du 6 décembre couronnant ceux de juin dernier et du 29 novembre, en déplaçant plus de 100.000 Parisiens, fut incontestablement un succès. Et il est vrai que les organisations syndicales s'efforcèrent de maintenir le Comité de défense laïque hors des compétitions politiques. Mais une fois encore la participation communiste pesa lourdement sur l'organisation par la mobilisa-

* A la manifestation parisienne de la Porte de Versailles, le dimanche 6 décembre 1959, Jean Cornec qui parla au nom de la Fédération des Parents d'élèves a pu apporter des cas proprement scandaleux de pression sur les familles et de persécution des maîtres et maîtresses, pour empêcher l'ouverture d'une école publique. Sait-on qu'il est le fils de nos amis Josette et Jean Cornec, les deux courageux militants syndicalistes du Finistère ?

tion des troupes, l'orchestration des applaudissements et des cris. Un des orateurs (le représentant des délégués cantonaux) sut placer des phrases à effets faciles sur « le parti qui groupe la majorité du pays et n'a que dix élus » (?), sur les exemples qui viennent de l'Est, etc.

Ajoutons que pas mal de chefs politiques de gauche — plus ou moins franchement — souhaitent que le gouvernement cède aux ultras cléricaux, afin de préparer le renversement de la majorité électorale. Et ils sont heureux de cette occasion d'accueillir les communistes, sans les avoir appelés.

ÉTATISME ET CLERICALISME ROUGE

Encore une fois, la défense laïque se développe trop souvent sous une triple équivoque.

D'abord par son « antithèse ». L'enseignement confessionnel s'appelle libre par antiphrase. Il y a sans doute à cela une raison historique, une conséquence de la vieille lutte entre l'État et l'Église. Les plus brillants ledders du catholicisme politique — Montalembert, par exemple — s'insurgèrent contre les projets Guizot de création d'un enseignement public, populaire et créèrent même des institutions délibérément illégales. Cette liberté de l'Église aboutit normalement à un enseignement soumis aux servitudes les plus lourdes.

Mais faut-il répéter que de l'autre côté l'étatisme et le cléricanisme politique représentent des dangers au moins aussi graves, sinon davantage. Et que la présence du parti communiste alourdit le péril. Nous sommes gênés par l'obstination avec laquelle les démocrates insistent sur l'école publique, moyen et caution de l'unité nationale. C'est sans doute par désir de toucher le grand public. Cependant M. Albert Bayet, qui parla le dernier le 6 décembre, nous inquiète toujours par son jacobinisme attardé et virulent. Nous n'oublions pas ses inquiétantes complaisances pour ceux qu'il voulait inclure dans la « majorité républicaine ». Il est vrai cependant que les universitaires qui animent les comités de défense laïque ne sont guère disposés à placer l'enseignement sous la contrainte étatiste ou au service du culte nationaliste.

Mais si les démocrates nous rassurent par leur « pratique », même lorsque leur doctrine nous heurte, les enseignants post-staliniens nous inquiètent beaucoup plus par leur pratique que par leur doctrine.

Suffit-il donc d'un changement de consignes pour qu'on leur accorde pleine confiance ? Tous les bavardages autour de l'enseignement en U.R.S.S., en Chine et dans les démocraties populaires ne touchent pas au point essentiel : la subordination totale des enseignants là-bas, et ici en France, aux ordres du Parti, c'est-à-dire de la caste dirigeante. Nous n'arrivons pas à comprendre que de bons camarades supportent allègrement la collaboration de gens qui ont servi et servent encore **délibérément** des mensonges criminels, et se hérissent lorsque l'on parle de s'accorder avec des enseignants catholiques qui cèdent, sur le plan religieux, à des sollicitations mystérieuses, mais qui, dans leurs classes, n'ont jamais rien dit de contraire à leur mission éducative et qui, hors de leurs classes, mènent une lutte efficace contre le cléricanisme.

On rappelait dernièrement, avec quelque malice, que les « Pensées de Pascal » étaient toujours proscrites par la congrégation de l'Index. Eh bien, faites l'expérience. Quels sont les professeurs catholiques qui, dans les classes littéraires, excluent Pascal de leur enseignement ? Maintenant, demandez donc à l'éminent historien Jean Bruhat ou à l'éminent géographe Pierre Georges de commenter objectivement les ouvrages de Léon Trotsky. Et si vous êtes de bonne foi vous tirerez de cette confrontation un jugement sur le cléricanisme le plus nocif.

DROIT DES ENFANTS

Troisième équivoque : la plus grave. La discussion autour du droit des familles, de la liberté des parents. On sait bien que les syndicalistes de l'enseignement professent que les enfants n'appartiennent ni à l'État, ni à l'Église, ni à leurs parents.

En ces temps troublés par les « incartades des blousons noirs », quand se soulèvent les nostalgiques de l'autorité paternelle, les apôtres de la fessée rédemptrice, il est des vérités qu'il faut proclamer, avec d'autant plus de force que l'on encourage ainsi la fraction la plus saine de la jeunesse.

Je ne résiste pas au plaisir de citer « Révoltes », bulletin bimestriel publié par une équipe de militants de la Fédération unie des auberges de la jeunesse français et belges. (Jean Ribes, 2, rue Eugène-Süe, Paris-18^e.) En prenant position pour la laïcité, ces jeunes savent qu'il vont « ulcérer certains de leurs camarades ». Ils n'en sont que plus estimables.

Dans leur numéro de décembre 1959, je trouve une étude de Lucienne Bloch qui précise exactement notre conception de la laïcité :

Tous les enfants également ont droit à n'avoir l'esprit ni jaussé, ni mutilé, ni déformé par une instruction incomplète ou mensongère ; ils ont droit à ce qu'on leur donne des connaissances exactes, sans exclusives, sans interdits et sans déformations (ce qui n'est pas le cas de l'enseignement confessionnel, de nombreux exemples comme la mise à l'index de certains auteurs ou courants de pensée, la déformation des faits historiques, le montrenement amplement) ; ils ont droit à une instruction objective, c'est-à-dire qui repose non pas sur les affirmations imposées par la religion, ne souffrant ni doute, ni examen, ni raisonnement, mais sur la recherche et la reconnaissance de la vérité, sur la probité intellectuelle, qui consiste à n'affirmer que ce que l'on sait pouvoir affirmer, parce que l'on sait pourquoi c'est vrai.

Un enseignement, une éducation laïques tendent à ébranler les certitudes trop faciles, les idées toutes faites, à former des esprits libres, par l'information exacte et le raisonnement.

Une telle conception de la laïcité, qui engage chacun à se faire une opinion personnelle, avec le maximum de sérieux et d'honnêteté, est bien loin de cette neutralité flasque prônée par certains. Elle dépasse, aussi, la tolérance. Elle n'est pas en effet une attitude passive, mais l'exercice, actif, de cette probité intellectuelle qui veut que l'esprit reste à la fois ouvert et indépendant, toujours en éveil. Ce sont là des qualités d'esprit ; mais elles ne sauraient se passer de certaines qualités de caractère : résister aux influences, à la facilité des idées reçues, être capable de réviser son opinion, ou de la soutenir et de la défendre, s'il le faut, en toutes circonstances, cela demande du courage, sous toutes les formes et à tous les degrés.

A ces excellentes définitions, deux responsables de la publication Gabriel Thoveron et Jean Ribes ajoutent à propos du « droit des parents » :

« L'Histoire montre d'ailleurs que l'école n'est pas, comme on pourrait le croire, le prolongement éducatif naturel de la famille, et que l'obligation scolaire s'est le plus souvent réalisée contre le gré des parents. C'est qu'« elle consacre au nom de l'État, les droits de l'enfant dans le monde contemporain » (Debiesse).

Les parents ? Qu'ils fassent en sorte que leurs enfants soient eux-mêmes, c'est-à-dire, le cas échéant, différents de leurs parents.

G. Bachelard disait : « Pourvu que nos enfants soient autres que nous-mêmes ». Et G. Monod : « Nous devons être capables d'assez d'amour envers nos enfants pour admettre qu'ils soient porteurs de richesses inconnues ».

Roger HAGNAUER.

A propos d'intéressement des travailleurs à l'entreprise : UNE EXPÉRIENCE DE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL A NIORT

De Gaulle et son gouvernement ont « découvert » que les travailleurs « s'intéressaient à leur entreprise. » Ils ont pondu un beau texte et, à grand renfort de flonflons, ont voulu nous faire croire que le patronat faisait une grosse concession à la classe ouvrière. Mais les premiers textes d'application parus et les premières manœuvres patronales font table rase des bonnes intentions affichées. Les faits sont impitoyables et dévoilent les pensées profondes qui ont présidé à l'élaboration de la loi. Ce n'est qu'un rideau de fumée devant endormir un peu plus longtemps la classe ouvrière, retarder sa prise de conscience qu'elle doit nécessairement prendre en mains la gestion de l'économie pour sortir des misérables conditions de vie qui lui sont faites...

Devant cette offensive des puissants de ce monde, je crois utile de vous faire part d'une expérience d'association ouvrière de menuisiers et charpentiers qui a maintenant huit années d'existence.

La boîte qui nous occupait nous annonça, fin 1950, qu'elle fermait son entreprise niortaise, que les locaux et le matériel étaient vendus et que tout devait être libéré pour août 1951. Pourtant, il y avait des commandes en carnet et une équipe de vingt-cinq travailleurs pour les exécuter. Sans doute, la direction parisienne jugea-t-elle la partie non rentable et, sans s'inquiéter de la situation des ouvriers mis à pied, liquida l'affaire.

Devant cette situation, qu'allions-nous faire ? S'éparpiller chez les patrons et recommencer l'éternel vagabondage propre au bâtiment ?

Deux parmi nous, anciens membres des Auberges de jeunesse (dont je vous ai parlé il y a quelques années), connaissaient l'existence des coopératives de production. Ils avaient entendu parler également de la Communauté Barbu, de Valence. L'idée émise, on étudia sérieusement la question. Une place devenait libre sur le plan local de notre profession. Les deux cadres, commercial et technique, s'intégraient dans l'équipe. Alors, en route ! A 9, nous tentions l'aventure.

Elle se présentait, cette aventure, avec des cartes favorables et d'autres qui l'étaient moins. Côté travail, nous sous-traitons les travaux restant à terminer, ce qui nous laisse le temps de rechercher et obtenir d'autres besognes (travaux d'entretien de la ville, groupes de logements H.L.M., etc.). Les relations extérieures continuaient d'être assurées par le même homme, nommé président directeur général de la coopérative. Ça, c'est le côté positif. Le côté négatif se situait au plan matériel et financier. Après maintes recherches, après avoir acheté aux Domaines des locaux où nous pensions démarrer et qu'il fallut le mois suivant démolir et transporter à dos d'homme, le chemin d'accès à la rue nous étant coupé; après avoir envisagé de nous installer provisoirement sur le lieu même de notre premier chantier, nous trouvâmes enfin un local qu'il nous fallut aménager d'urgence pour août 1951. Tout ce travail se fit le soir après la débauche, les samedis, les dimanches et pendant les congés payés. Au plan financier, les fonds de poches récurés, nous réunissions 385.000 fr. Et, sans tarder, un contrat est passé avec un fabricant pour l'achat à crédit du matériel indispensable valant plusieurs millions. Achat d'occasion également d'un vieux Donnet. Fabrication d'établissements, etc. Bref, on peut dire qu'au départ, la bourse a un sacré trou et les dettes sont certaines.

A signaler le coup de main financier que nous ont donné les camarades de Force Ouvrière. Il n'y a donc pas de temps à perdre et de l'argent à gagner... Tout le monde s'accroche, et les semaines de 60, 65 heures défilent allègrement les unes après les autres... Les années aussi. Les salaires, eux, ne suivent pas, bloqués au niveau des 48 heures. Les heures au-dessus, bénévoles, permettent de faire du chiffre d'affaires, de diminuer la proportion des frais généraux et donc d'améliorer la trésorerie. N'empêche qu'il fallut plusieurs années pour enfin être tranquilles côté créanciers privilégiés (Sécurité sociale, chiffre d'affaires, etc.). Surtout que l'effort d'équipement se poursuivait, que le chiffre d'affaires progressait, nécessitant un fonds de roulement toujours plus important. Le personnel employé s'élevait également. Le tableau ci-dessous donne un aperçu condensé :

Immobilisations (amortissements non déduits)

Chiffre d'affaires

Personnel (moyenne annuelle)

1952	1954	1956	1958
3.250.000	5.950.000	8.180.000	32.350.000
46.000.000	46.000.000	64.000.000	120.000.000
34	34	40	44

Mais, déjà en 1956, les locaux occupés s'avèrent trop petits, l'organisation du travail impossible à améliorer, les pertes de temps par manutentions inutiles, considérables. Une étude collective est effectuée et la décision prise en 1957 de transporter nos pénates ailleurs. De nouveaux locaux sont trouvés et achetés. Ils sont transformés et aménagés partiellement pendant les heures bénévoles, les samedis et dimanches. Depuis la naissance de la communauté, des milliers d'heures ont ainsi été fournies par les compagnons sociétaires... et en mai 1958, déménagement et installation sur un vaste terrain et dans des ateliers spacieux. 32 millions sont au total investis, 11 millions sont amortis et 8 nous sont prêtés par un organisme coopératif. Malgré le déménagement, nous sommes 49 fin 1958 et le chiffre d'affaires s'élève à 120 millions.

Ainsi donc, la réussite économique nous semble acquise autant qu'elle peut l'être dans une société capitaliste et ceci grâce au labeur incessant des compagnons. Mais, en définitive, là n'est pas le plus important pour le militant ouvrier.

En effet, l'important, c'est la structure sociale et les avantages que la communauté apporte à l'ouvrier, ainsi que les possibilités qui lui sont offertes de décider et contrôler la marche générale de l'entreprise.

Pour cela, nous nous appliquons à pratiquer journalièrement la démocratie industrielle. Celle-ci repose sur une triple base : propriété collective, gestion collective, promotion collective. Ceci ne s'est pas fait, ne se fait pas sans multiples tâtonnements, car nous avançons sur un terrain nouveau dans la mesure où nous voulons que les ouvriers participent réellement à la gestion.

Premier principe de base, donc : la propriété collective. Au départ, l'apport argent est individuel. Chaque fondateur souscrit trente parts de capital. Mais les statuts précisent qu'en cas de liquidation de la société, les créanciers payés, les sociétaires remboursés de leurs parts, la plus-value restant ne se répartit pas entre eux, mais est dévolue à l'En-

tente communautaire pour servir d'autres tentatives. Ainsi, le sociétaire n'a aucun intérêt à voir disparaître l'entreprise. Avec les années, la propriété collective s'est étoffée, grâce aux parts souscrites par le comité d'entreprise. Chaque année, en effet, des fonds sont affectés au comité d'entreprise et celui-ci souscrit au capital, assurant ainsi l'auto-financement et la propriété collective. Celle-ci représente actuellement à peu près la moitié du capital de la communauté. L'autre moitié est entre les mains des compagnons, car nous pensons que, dans le cadre de la société présente, il est bon que ceux-ci aient un « risque à subir », en cas d'échec. Les répartitions faites chaque année n'ont été que partiellement distribuées et le solde venait en constitution du capital. Précisons, à ce sujet, qu'à la différence des coopératives de production, le capital n'est pas rémunéré dans les communautés de travail. Rappelons encore ce principe coopératif : un homme, une voix, quelles que soient les parts souscrites. Nous veillons, même, à ce qu'un travailleur n'ait pas, seul, un nombre de parts plus important que les autres, de façon à éviter ne serait-ce qu'une influence morale sur la gestion, grâce à cela. Enfin, en cas de départ, la communauté a un délai de cinq ans pour rembourser l'argent dû au sociétaire démissionnaire, évitant ainsi d'être mise en difficultés financières.

Il est des pays où la propriété des moyens de production est sociale. Pourtant, les travailleurs y sont aussi exploités. C'est qu'en effet leur participation à la gestion n'est pas effectivement assurée et bureaucratie et technocratie s'approprient la plus grosse part du gâteau.

Chez nous, au départ, n'étant que 9, la gestion collective était relativement facile. Nous nous réunissions chaque semaine, discutant des problèmes à résoudre : matériel et outillage à acheter, participation à des adjudications pour obtenir de nouvelles commandes, examen des finances, de l'embauche, etc., et nous prenions les décisions en conséquence. Mais le nombre de compagnons augmentant chaque année, il y en a 29 actuellement et 6 stagiaires, il fallut modifier notre façon de faire.

Maintenant, l'assemblée générale des sociétaires examine les rapports d'activité et financier du Conseil d'administration. Elle fixe les « directions » pour l'année à venir. Cette assemblée est préparée par la remise, plusieurs jours à l'avance, d'un bulletin ronéoté comportant les textes du rapport d'activité, du bilan et du compte d'exploitation, du rapport du commissaire aux comptes, d'explications détaillées avec graphiques des différents postes du bilan et du compte d'exploitation, des propositions d'actions pour l'année à venir. Une très large place est donnée à la discussion de ces propositions pour permettre des décisions réfléchies.

Celles-ci prises, un conseil de six membres est élu pour trois ans, renouvelable par tiers chaque année. En 1959, les candidats ont été proposés par les ateliers et les chantiers. Il y avait aussi des candidatures individuelles. Deux sièges étaient à pourvoir et le nombre de candidats étant plus élevé, l'élection a pu jouer très démocratiquement.

Le Conseil d'administration se réunit chaque semaine. Après un tour d'horizon hebdomadaire, il étudie et résout les problèmes à trancher : économiques, techniques, financiers et sociaux. Les techniciens n'ont plus, en suite, qu'à appliquer les décisions prises.

Pour les compagnons, alors, intervient le contrôle. Car il ne suffit pas de fixer les « directions » de l'année, faut-il encore veiller à leur application. Dans ce but, les compagnons se réunissent chaque mois en assemblée de contact pour entendre les explica-

tions du Conseil. Quarante-huit heures à l'avance, une feuille ronéotypée est remise. Elle donne, en condensé, un aperçu sur différents plans : *commercial* avec la recherche des travaux, les commandes obtenues, la facturation réalisée dans le mois, cumulée depuis le 1^{er} janvier et d'évolution annuelle; *technique* avec l'avancement des chantiers et les investissements; *financier* avec les recettes et dépenses du mois et leur ventilation, la situation de trésorerie; *communautaire* avec le mouvement du personnel, les nouvelles candidatures au sociétariat, les manifestations sociales. Quelques lignes concluent les enseignements à tirer. Des flèches sur le côté gauche de la feuille varient en fonction de l'évolution plus ou moins favorable. Elles permettent aux compagnons, d'un seul coup d'œil, une meilleure appréciation que la lecture fastidieuse des chiffres. Ainsi, les compagnons peuvent préparer leur demande de renseignements ou d'explications complémentaires. Nous pouvons dire que les réunions sont, depuis la création de cette documentation, bien plus animées. Signalons aussi le tableau d'affichage, où en permanence et à chaque occasion, les compagnons sont avisés des faits marquants qui interviennent chaque semaine : gros travaux obtenus, visites attendues, etc.

Il existe aussi des réunions générales convoquées spécialement sur un sujet précis. Par exemple, c'est à la suite d'une étude collective de notre branche professionnelle, des tendances d'évolution des techniques du bâtiment, de notre place locale et régionale, que la décision a été prise de changer de locaux et d'améliorer l'équipement pour produire plus industriellement. Il en est de même pour les salaires qui sont toujours fixés collectivement par tous les compagnons, quelles que soient les responsabilités assumées. Egalement, sur toutes les positions qu'est appelée à prendre la communauté aux assemblées générales nationales.

Avec cette structure et cette documentation permanente, la gestion est-elle réellement collective ? Les compagnons interviennent-ils dans les discussions, les décisions ? Il faut bien convenir que leur participation est insuffisante, trop passive. La gymnastique de l'esprit leur est encore trop souvent pénible. Les cadres, de leur côté, interviennent facilement et influencent en conséquence.

Pour pallier cette insuffisance de la participation des manuels, nous avons cette année fait appel au service « Education » de l'Entente Communautaire. Celui-ci a organisé un premier cycle économique pour douze compagnons. Partant de l'exécution d'une croisée en atelier, les différentes fonctions de l'entreprise ont été étudiées très pratiquement. Production, organisation du travail, calcul du prix de revient, conséquences au compte d'exploitation et au bilan, etc. Des exercices étaient à faire ensuite. Le cycle a été clôturé par une réunion inter-entreprises à Paris, où les compagnons ont présenté leur communauté à leurs camarades en soulignant les problèmes qui s'y posent. Le second cycle, social, va se dérouler maintenant. Il a pour objectif de faciliter aux compagnons la compréhension des principes communautaires et leur application pratique, de souligner la relative amélioration apportée à chacun et la solidarité nécessaire avec la classe ouvrière. Tous les compagnons, sans exception, suivront ces deux cycles de formation, dont nous espérons beaucoup.

Notre activité se traduit par des résultats. Là intervient la promotion collective. Au plan financier, les statuts fixent la répartition annuelle : 15 % à la réserve légale, 20 % au fonds de développement, 45 % au travail en fonction des heures effectuées et sur une base égalitaire, du manœuvre au directeur. Le solde est affecté aux œuvres sociales. Mais la promotion n'est pas seulement cela. Elle est collective

quand elle permet à chaque compagnon de devenir un gestionnaire « à part entière » suivant une formule qui s'use, quand elle permet à l'ouvrier manuel de ne plus être un simple rouage dans l'appareil de production. Des possibilités sont offertes aussi pour suivre des cours de perfectionnement, de maîtrise, etc. Toute création de nouveau poste est d'abord offerte aux compagnons (chef d'atelier, responsable d'équipe, etc.) et ce n'est qu'ensuite que nous pouvons envisager l'appel à l'extérieur (ce qui ne s'est pas encore produit). Une bibliothèque offre actuellement une gamme de 780 volumes à la curiosité intellectuelle du personnel. La communauté prend en charge aussi, pour moitié, les frais d'adhésion à une caisse mutualiste, chirurgicale et maladie.

**

Voici donc comment, dans la pratique, s'appliquent les trois principes communs à la vingtaine de communautés de travail existant en France. Il reste pourtant bien des questions à régler, vous vous en doutez bien.

Ainsi, tout le personnel n'est pas intégré. Travaillant dans une société de concurrence, dans un marché non planifié, exerçant une profession subsistant une activité saisonnière, il y a toujours une équipe volante non permanente. D'un autre côté, le sociétariat est accessible à tout moment après une présence de six mois et un stage volontaire de douze mois au cours duquel les stagiaires participent aux assemblées en auditeurs, suivent les discussions de formation économique et sociale, effectuent enfin quelques heures de travail bénévole chaque semaine. C'est l'assemblée générale des sociétaires qui décide de la passation définitive au sociétariat. La proportion se présente ainsi au fil des années : 1952 : 10 sociétaires, 4 stagiaires, 20 auxiliaires; 1954 : 17, 2 et 15; 1956 : 21, 3 et 12; 1958 : 26, 4 et 15. Les salaires des auxiliaires sont ceux des conventions collectives améliorées et ils participent aux répartitions de fin d'année sur la base égalitaire déjà citée, avec ce fait que leur répartition est obligatoirement distribuée.

Un autre problème toujours sur le chantier, c'est celui des salaires. Qu'on abandonne ce terme et le remplace par « prélèvement sur les résultats d'exploitation » ne change rien à la question. Actuellement, et après de multiples tâtonnements, ils sont fixés en assemblée générale des compagnons d'après un tableau adopté qui comprend : la valeur professionnelle, de 170 à 400 points pour le directeur, un complément économique divisé en assiduité et rendement, un complément communautaire tenant compte de l'attitude dans la communauté envers les autres compagnons, la participation aux activités intérieures (réunions, etc.), la participation aux activités extérieures dans l'esprit de solidarité avec la classe ouvrière. Cela est un peu théorique, sans doute, mais marque notre intention de tenir compte d'une attitude active du travailleur.

**

Je l'ai dit plus haut, nous sommes une vingtaine de communautés en France qui cherchons à mettre au point ce problème de la démocratie industrielle. Regroupées au sein de l'Entente Communautaire, 72, cours de Vincennes, à Paris, elles fixent chaque année des tâches communes à réaliser. Ainsi, en 1958, a été créé le Fonds social pour le Développement des Communautés de Travail. Il est alimenté par un abandon partiel des résultats annuels permettant la constitution d'une propriété collective fédérale. Il a pour but la consolidation et l'extension des communautés existantes, la création de nouvelles communautés. Egalement, les communautés ont effectué, en liaison avec le Bureau d'Etudes coopératives et communautaires, une enquête sur la

propriété collective qui nous a permis de préciser notre pensée sur ce principe. Une étude vient de se faire sur la gestion collective qui se concrétise par la création du service « Education ». Celui-ci a déjà travaillé dans une dizaine de communautés. L'objectif de cette année est la mise en place des organismes d'informations, d'étude des moyens les plus efficaces, etc.

**

Tirons maintenant quelques constatations et conclusions provisoires...

C'est d'abord que la libération ouvrière apportée par la communauté de travail ne peut être que partielle dans une société capitaliste. L'ouvrier est libéré du patron. Il ne dépend pas de lui pour son salaire. Il peut militer dans les syndicats et partis ouvriers, sans crainte d'être « viré ». Il existe, en effet, ici, un climat de tolérance très large qui fait vivre côte à côte des gars d'appartenances diverses (C.G.T., F.O., C.F.T.C., communistes, socialistes, anarchistes) ou sans appartenance tout simplement. Le compagnon libéré de l'insécurité de l'emploi, sûr de n'être pas débauché tant que la communauté existera, voit donc sa vie familiale améliorée. Il est aussi libéré (en principe) de conditions de vie médiocres, les résultats annuels allant à l'ensemble du personnel.

Mais cette libération ne peut être que partielle car la communauté n'est qu'une cellule économique dans une société hostile, ne groupant qu'un petit nombre de travailleurs. Elle est soumise aux lois de la concurrence, qui sont dures pour la petite et moyenne entreprise, atteignant rarement le stade de la production industrielle. Les prix sont tirés en conséquence. La communauté ne peut donc accorder les salaires qu'exige un coût de la vie toujours en hausse. Les résultats annuels, appropriés par un seul, ça compte, mais répartis entre tous, c'est une goutte d'eau dans la mer des besoins. Les problèmes qui étaient individuels, sécurité du travail par exemple, sont transposés au stade de l'entreprise. C'est à la direction d'assurer un travail permanent. Le travailleur a gagné une certaine tranquillité d'esprit, que le gestionnaire conscient perd à son tour d'ailleurs.

Aussi, en conclusion, les compagnons ont-ils des intérêts solidaires de ceux de la classe ouvrière et c'est bien ce qu'affirme la Charte des Communautés. Pour la classe ouvrière, de son côté, les communautés de travail sont un exemple vivant, concret, journalièrement vécu, de la volonté de travailleurs manuels et intellectuels réunis, de gérer en commun leur outil de travail. C'est pour elle une source très riche d'enseignements qu'elle devrait utiliser.

René JOUSSELIN.

« Le grand principe républicain, ce n'est pas la liberté de l'enseignement ; le vrai principe, c'est L'ENSEIGNEMENT DE LA LIBERTE ».

(Jean CORNEC : Discours à la manifestation laïque du dimanche 6 décembre, à la Porte de Versailles, à Paris).

« Le Figaro » publiait le lendemain un article signé + + +, signe derrière lequel se dissimule probablement un prince de l'Eglise (un de ces princes qui nous gouvernent). L'article est intitulé « Edit de Nantes scolaire » et il veut nous faire croire qu'il s'agit, pour les cléricaux, de réclamer pour eux le bénéfice d'un nouvel Edit de Nantes.

Mais non ! L'Edit de Nantes existait : c'étaient les lois laïques qui organisaient une école ouverte à tous. Ce que vous vovlez, beaux messieurs, c'est bel et bien LA REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES !

Chronique de l'Union des Syndicalistes

Rien n'arrête la lutte des classes

La révolte ouvrière contre la politique de réduction planifiée du revenu global ouvrier, cette révolte que l'on essaye seulement d'éparpiller en mille canaux, se révèle malgré tout. Nous la voyons poindre dans toutes les industries et dans toutes les régions et elle vient d'éclater dans la fonction publique où aucune prime plus ou moins habilement dénommée ne peut venir compenser tant bien que mal la diminution criarde du salaire réel.

Encore une fois, les boueux de Paris ont laissé les poubelles sur les trottoirs et les ouvriers des Eaux ont laissé tomber la pression au point que beaucoup de Parisiens, ce 2 décembre, ont pesté contre le mince filet d'eau qui coulait — quand il coulait — de leur robinetterie.

Les chiffres n'ont pas de cœur, dit-on. Mais quand on veut bien les lire et comprendre tout le sens qu'ils portent, mieux que les plus beaux discours ils peuvent susciter les indignations nécessaires.

On lira, d'autre part, la situation réelle des agents de l'électricité et du gaz et la « légende dorée » dont on l'enveloppe encore. Mais les spécialistes de l'I.N.S.E.E. (Institut National de Statistique et des Etudes Economiques) viennent de publier les résultats d'une étude sur les salaires portant sur 9.330.000 salariés, soit à peu de chose près la totalité des travailleurs du commerce, de l'industrie et des secteurs groupés dans la catégorie « services ». Il ressort de cette étude qu'en 1959, plus de la moitié des salariés ont gagné moins de 50.000 francs par mois. Les trois quarts des femmes salariées (77 %) sont dans ce cas et près de la moitié des hommes (45 %). La majorité d'entre eux (36 %) auront eu un salaire inférieur à 40.000 francs par mois ! Le salaire moyen des ouvriers proprement dits s'établit à 47.000 francs. Qu'en pensez-vous, beaux messieurs ?

Il faut ajouter que le *Bulletin hebdomadaire de statistique* note qu'entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, les taux des salaires horaires, dans l'ensemble de la France, ont augmenté en moyenne de 0,7 % ! Entre ces deux mêmes dates, l'indice officiel du coût de la vie (250 articles) a augmenté de 1,3 %. Beaux messieurs, nouveaux messieurs qui ressemblez physiquement et psychiquement à vos prédécesseurs, vos propres chiffres vous accusent : vous appauvrissez la classe ouvrière, vous aggravez son exploitation. Vous suscitez donc la lutte de classe. Ce n'est pas la C.G.T. qui la provoque. Il n'est même pas exclu qu'elle la freine au contraire. Mais sur ce point-là, beaux messieurs, vous en savez probablement autant que nous...

Quelques sujets d'étonnement

Dans cette grève des services publics, la R.A.T.P. (Régie Autonome des Transports Parisiens) n'a pas marché. A Paris, la grève en a perdu son caractère le plus frappant et, probablement, une bonne part de son efficacité. « Le Monde » écrit : « Tous les syndicats de la R.A.T.P. ont participé à une réunion qui a fait apparaître un accord complet pour protester contre l'insuffisance de l'augmentation de salaires accordée par le gouvernement. Cependant, la proposition de la grève de vingt-quatre heures lancée par le syndicat général F.O. n'a pas été retenue ». Pourquoi ? Nous ne le saurons pas. Remarquez que les raisons sont

peut-être très avouables. Il est quand même regrettable de commencer une offensive avec un trou aussi important dans le front de bataille.

**

Un autre sujet d'étonnement : les conditions dans lesquelles s'est terminé le conflit des usines Michelin. La commission de conciliation avait entendu les organisations ouvrières d'une part (C.G.T. et C.F.T.C.), les représentants de la direction d'autre part. Au moment de réunir les deux délégations, la direction des usines Michelin refusa de se présenter. Dans un meeting tenu le samedi, 2 novembre, à la Maison du Peuple de Clermont-Ferrand, les orateurs C.G.T. et C.F.T.C. se sont élevés contre cette attitude et cette arrogance ; mais, nous dit « Le Monde » : « ils ont toutefois conclu à l'inopportunité de continuer le mouvement de grève. Un vote à main levée a ensuite décidé la reprise du travail ». Encore une fois, je ne dispose pas d'informations suffisantes pour porter un jugement sur le bien-fondé de cette décision. Avouez pourtant qu'elle est une réponse surprenante à la position patronale. Pourquoi le patronat se générerait-il ?

**

Nous pourrions parler aussi des « hésitations » de la rédaction de l'hebdomadaire « France Nouvelle » avant d'ouvrir le dossier de l'affaire Maurice Audin. La question d'« opportunité » ne s'est-elle pas posée également en cette circonstance ? Ne devons-nous pas nous attendre à rencontrer souvent cet argument « d'inopportunité » dans les semaines et les mois qui vont venir ?

**

Ces trois premiers sujets d'étonnement ne sont peut-être pas sans lien. Mais je veux en soumettre un quatrième qui ne me paraît pas de même nature et qui — à ce qu'il me semble au moins — devrait susciter pas mal d'amertume dans le cœur d'un militant. J'emprunte encore l'information au « Monde » du 2 novembre :

« Le cargo *Bresle*, de la Compagnie Générale Transatlantique, a appareillé dans la nuit de jeudi à vendredi de Nantes pour Oran après avoir été retenu à quai pendant six jours par une grève de l'équipage.

« Celui-ci, le 21 novembre dernier, avait refusé de partir s'il n'obtenait pas, en raison de la nature de la cargaison (1.000 tonnes de munitions et d'explosifs destinés à l'armée), la reconduction d'une prime de risque de 250 francs par jour supprimée il y a quatre mois.

« Après de longues discussions, la Compagnie a accepté de payer les jours de grève et a décidé de verser une prime de 300 francs par jour pour ce seul voyage. Elle se refuse à l'avenir à reconduire la prime de risque tant pour l'équipage du *Bresle* que pour tout autre navire armée par elle ».

Quel commentaire attendez-vous de moi ? Je suis déjà d'un temps éloigné où une telle grève n'aurait pas eu pour objectif le versement d'une « prime de risque », mais le refus de transporter de telles marchandises.

Quand « les pays socialistes viennent au secours de leurs frères... »

Je reprends ici une des expressions de Monsieur K dans son récent discours aux ouvriers de l'usine Ganz-Mavag à Budapest. N'aurait-il pas fallu dire : « Quand les armées d'un capitalisme d'Etat violent au secours de la nouvelle classe menacée... » ?

Au fait, les ouvriers qui écoutaient ce jour-là M. Khrouchtchev étaient-ils les mêmes qui, il y a trois ans, se mettaient en insurrection contre la dictature de « ses frères », créaient des conseils ouvriers et revendiquaient des syndicats libres ? Tout ce qu'a pu faire Monsieur K, c'est se référer aux exemples d'intervention du capitalisme traditionnel contre les soulèvements populaires, même à celle du tsar Nicolas I^{er} contre la révolution hongroise de 1848. Eh oui ! il n'avait rien d'autre chose à faire...

**

Comme le temps passe vite ! Il vient de se tenir à Paris, à la Sorbonne, une exposition du livre hongrois... de ce qui reste du livre hongrois quand les meilleurs écrivains sont en exil ou en prison. Dans une conférence de presse, M. Koepeczi, directeur des éditions au ministère hongrois de la culture, a dit que, de 1945 à 1958, on a édité en Hongrie plus de 500 millions d'exemplaires de plus de 150.000 ouvrages. Il a ajouté : « *L'édition hongroise poursuit un travail planifié et elle s'élève contre toute tendance qui ne répondrait point aux principes fondamentaux de l'humanisme socialiste...* »

Vous ne voulez tout de même pas que je commente !

**

A ce congrès du parti hongrois dit « ouvrier » et dit « socialiste », M. Kadar a ainsi parlé : « *Nous préférons au principe des grandes exploitations agricoles socialistes, celui de la coopération. La situation permet actuellement de développer la coopération et, à notre avis, nous pouvons faire encore un pas en avant si nous résolvons intelligemment ce problème* ».

Nous dirions « bravo ! » s'il nous restait du souffle pour parler. Que faut-il maintenant penser de Staline et de la collectivisation forcée ? Etait-ce bien la peine de trancher, comme vous l'avez fait, dans la pâte humaine (dans la chair humaine) pour vous entendre dire maintenant qu'on pouvait résoudre plus « intelligemment » ce problème... et sans doute bien d'autres problèmes ?

Le circuit de distribution

Voilà un problème qui, ici, réclame depuis longtemps une solution intelligente. Vraiment, je ne vois pas pourquoi ce ne sont pas les coopératives de consommation qui ont donné le branle en ce domaine et pourquoi il a fallu attendre les initiatives de Leclerc. Si je n'y comprends rien, il se trouvera bien quelqu'un pour me le dire. Et les syndicats, pourquoi n'ont-ils rien tenté, ou s'ils ont tenté, pourquoi n'ont-ils pas persévéré ?*

Comme l'augmentation des salaires, la diminution des prix des marchandises de grande consommation courante, est au cœur de la revendication ouvrière. Nos camarades de la Loire l'ont bien compris, comme on le verra au paragraphe suivant.

* Décidément, je n'ai pas de chance avec Louzon. J'avais déjà écrit ce paragraphe avant de lire sa note portant sur le même sujet. Une fois de plus, nous ne voyons pas les choses de la même façon. Pour le moment, je ne vois à cette divergence qu'une explication plausible : je suis devenu un affreux réformiste. Mais je me réserve de trouver d'autres explications.

La Loire réalise

Notre correspondant départemental de la Loire nous envoie un petit lot de spécimens de la *Tribune syndicaliste* insérée bi-mensuellement dans la *Tribune Républicaine* de Saint-Etienne, du Centre et du Sud-Est. La page entière, grand format, intitulée cette fois « Vers le regroupement syndical » est remarquablement rédigée, mise en page, illustrée et sous-titrée. (Nous en tenons quelques exemplaires à la disposition des camarades qui nous en feront la demande à la « R.P. »). Cette page est éditée par la table ronde de syndicaliste (FEN - SNI - UD. CFTC - UD. FO - Livre CGT). Cet organisme est côtoyé par le G.I.E.C.O. (Groupement Intersyndical d'Education et de Culture Ouvrière), (les mêmes plus des militants individuels, moins la FEN et le SNI et par une section M.S.U.D. en voie de construction (les mêmes, plus la FEN et le SNI, plus des militants individuels, plus un certain nombre d'autres syndicats, autonomes, CGT ou FO, moins l'UD. CFTC, et moins l'UD. FO).

Ces additions et ces retranchements successifs ou alternatifs ne sont pas alarmants au contraire. Ce sont les pulsations de la matière vivante qui n'ont rien à voir avec la logique mais avec les conditions nationales, locales, et avec les conditions psychologiques. Elles prouvent seulement que les difficultés ne peuvent jamais empêcher la bonne volonté unitaire d'un département de passer à la réalisation. Nous sommes de l'avis de notre correspondant qui souhaiterait, en attendant, étant donnée la parenté indéniable de ces mouvements qui se tiennent tous par une aile, que la *Tribune Syndicaliste* et la *Table Ronde Syndicaliste* soient les lieux de rencontre FEN - SNI - UD CFTC - UD FO - Livre CGT - GIECO - MSUD, ce qui simplifierait les choses. Mais n'est-ce pas pratiquement ainsi ? Il suffirait d'officialiser la coutume. L'essentiel est que ce soit pratiquement vrai en attendant.

Sur la grande page : *Vers le regroupement syndical*, notre correspondant émet cependant une toute petite critique. FEN - SNI et Livre CGT ont signé avec l'UD. CFTC et l'UD. FO un jugement un peu superficiel en ce qui concerne le MSUD. Ce n'est pas grave bien sûr, et les promoteurs du MSUD dans la Loire se réservent certainement de modifier peu à peu, par la pratique, ce jugement un peu rapide.

La Loire est trop bien en marche pour ne pas trouver un dénominateur commun aux expériences unitaires en cours en les rendant solidaires et complémentaires plutôt que de leur laisser, fusse par clause de style et réflexe devenu habitude, le moindre aspect concurrentiel.

Prochaine réunion annoncée dans la Loire. — G.I.E.C.O. (Groupement Intersyndical d'Education et de Culture Ouvrière) appelle Saint-Etienne à une grande controverse publique entre syndicalistes et innovateurs des circuits commerciaux, sous le titre : *Savez-vous comment faire baisser les prix ?* — avec Leclerc.

**

Cette assemblée a eu lieu. « Le Monde » du 8 décembre en rend compte. La réunion semble avoir obtenu un grand succès. M. Leclerc y aurait déclaré : « *Il faut tout d'abord axer notre économie dans le sens de la distribution, sinon nous irons vers une révolution sociale* ». Du deuxième terme de l'alternative, nous, nous voulons bien, pourvu que nous voyions clairement ce qu'il y a derrière cette belle expression : « révolution sociale ». Mais nous ne pensons pas qu'une réforme de la distribution soit contradictoire avec le but que nous ne cessons pas de poursuivre... en regardant où nous mettons nos pieds.

R. GUILLORE.

Notes d'Economie et de Politique

KHROUCHTCHEV CONFIRME

Le 14 du mois dernier, au cours d'une réception de journalistes, Khrouchtchev déclara qu'il avait récemment visité une usine russe qui produisait par an 250 fusées munies de bombes à hydrogène.

Cette production (par une seule usine) de 250 fusées par an cadre bien avec le nombre de 1.000 fusées intercontinentales qui doivent être possédées par les Russes en 1962, d'après les estimations de l'état-major américain, telles que nous les avons rapportées dans la « R. P. » du mois dernier. Il se confirme donc que les estimations américaines sont exactes, Khrouchtchev n'ayant jamais bluffé dans le domaine des fusées.

Qu'on nous permette donc de le dire à nouveau : la possession par la Russie de 1.000 fusées d'ici deux à trois ans, alors que l'Amérique n'en aura que 130, est l'événement qui déterminera toute la vie politique internationale des années qui viennent, pour ne pas dire notre vie tout court.

Une telle disproportion de forces rendra le Kremlin maître de tout. Ce ne seront ni les vociférations américaines, ni les habiletés britanniques qui pourront s'opposer à ses volontés.

A la force nue ne peut répondre que la force nue. Pour qu'une certaine balance des forces puisse être établie, il faudrait que l'Amérique construise, dans les deux ou trois années qui viennent, un nombre imposant de sous-marins, autant que possible propulsés atomiquement, et équipés pour lancer des fusées Polaris en plongée, car de tels sous-marins, pratiquement irrépérables, pourraient seuls répondre, en tout état de cause, à un bombardement atomique russe par un bombardement atomique de l'U.R.S.S. — ou bien encore qu'une nouvelle invention, par exemple celle d'un moyen d'intercepter les fusées, voit le jour très prochainement.

Malheureusement, la fusée Polaris, à combustible solide, n'en est même pas encore, semble-t-il, à ce que les militaires américains appellent le « stade opérationnel », et, d'autre part, rien ne permet de supposer qu'on soit déjà sur la voie qui conduirait à la découverte d'un procédé d'interception des fusées.

Tout au cours de l'histoire, la supériorité d'armement, la possession par un peuple d'une arme que les autres ne possédaient pas encore, a joué un rôle considérable, beaucoup plus grand que celui qu'on a coutume de lui attribuer. Aujourd'hui encore, il en sera sans doute de même.

ON NE CIRCUITE PAS L'ACTION DIRECTE

Lorsque la classe ouvrière est fatiguée de lutter, ou bien qu'elle se sent écrasée par des forces tellement supérieures qu'il serait vain d'engager le combat, elle recherche un moyen qui lui permette d'améliorer son sort sans avoir à se battre.

Elle abandonne alors son propre terrain, son terrain de lutte, celui de la production, pour celui de la distribution. Au lieu de réclamer du patronat et de l'Etat une plus grosse part des valeurs qu'elle produit, elle cherche à récupérer indirectement une part de la plus-value qu'elle a dû leur abandonner, au moyen d'une réforme du système de distribution ; elle s'attaque non plus à

ses employeurs, mais à ses fournisseurs ; en essayant de se passer de ces derniers, ou tout au moins d'une partie d'entre eux, les « intermédiaires », elle espère s'attribuer les profits qu'ils réalisent.

Voici maintenant plus d'un siècle que les premières tentatives dans ce sens ont été faites avec la fondation des premières coopératives de consommation : elles n'ont guère cessé depuis et elles se sont toujours avérées vaines.

Cela pour deux raisons.

La première est que, contrairement à ce qu'un examen superficiel peut faire croire, toute la série de commerçants qui s'insère entre l'industriel producteur de la marchandise et le consommateur, joue un rôle utile.

Prenons un exemple.

Voici un installateur de chauffage central qui a besoin de radiateurs pour un client. Le plus simple est qu'il s'adresse directement à un fabricant de radiateurs. En règle générale, c'est ce qu'il fera. Mais le fabricant de radiateurs a une capacité de production limitée. Si les affaires marchent mal, qu'il n'arrive que difficilement à vendre, il peut arriver qu'il ait des radiateurs disponibles et qu'il les livre aussitôt la commande reçue ; mais tel n'est généralement pas le cas ; la plupart du temps, tout ce qu'il produira pendant les semaines ou les mois qui suivent la nouvelle commande, est déjà acheté ; il ne pourra donc satisfaire notre installateur que dans des semaines ou dans des mois, lorsque les demandeurs précédents auront été servis. Si le client n'est pas pressé, il attendra et il aura alors ses radiateurs à bon prix, au « prix de fabrique », mais s'il est pressé, force lui sera de s'adresser à un intermédiaire, à un « marchand de gros », qui aura lui, stocké un certain nombre de radiateurs et pourra donc les livrer immédiatement ; seulement, il les fera payer plus chers que le fabricant ; cela non pas parce qu'il est « intermédiaire », mais parce qu'il est stockeur, que son stockage de radiateurs a immobilisé un certain montant de son capital et qu'il est de règle en économie capitaliste, qu'il y ait intermédiaire ou non, que tout capital doit produire un profit.

C'est ainsi que, bien que tout à fait inutile à première vue, le « grossiste » est, en réalité, très utile, car il est toujours utile pour le client et souvent indispensable de pouvoir utiliser immédiatement ce dont il a besoin.

Il est bien entendu que l'utilité de l'intermédiaire peut être d'une nature différente de celle que nous venons de voir, mais cette utilité existe toujours, car si tel ou tel intermédiaire était inutile, qui serait assez fou pour aller lui acheter ce qu'il pourrait avoir moins cher chez le producteur à conditions exactement semblables. C'est parce que les conditions ne sont pas semblables que le client consent à payer plus cher chez l'intermédiaire.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi, dans l'exemple choisi, le fabricant ne stocke-t-il pas lui-même afin de pouvoir toujours satisfaire immédiatement aux demandes. Cela, en effet, n'a rien d'impossible et est même souvent réalisé ; le fabricant cumule alors les fonctions de producteur et de grossiste, mais dans ce cas... il vendra plus cher qu'auparavant. Il vendra plus cher car le stockage chez lui immobilisera autant de

capitiaux qu'il en immobilisait chez le grossiste, et que, par conséquent, il lui faut, tout comme au grossiste, une rémunération pour le capital ainsi immobilisé. L'augmentation du prix des radiateurs dans leur ensemble se répartira différemment, mais, au total, elle sera la même.

Telle est la première raison pour laquelle les efforts tentés périodiquement par la classe ouvrière pour accroître son pouvoir d'achat par suppression des intermédiaires sont restés vains.

Nos COOP, par exemple, qui ont maintenant plus d'un demi-siècle d'existence, n'ont jamais accru notre pouvoir d'achat : il y a des produits qui y sont moins chers qu'ailleurs, et d'autres qui y sont plus chers. COOP est tout simplement une entreprise d'alimentation à succursales multiples, parmi beaucoup d'autres, et si demain COOP disparaissait, ce ne serait certes pas cela qui ferait monter les prix.

Reconnaissons, cependant, qu'il y a, à certains moments, des organisations de distribution ouvrières (coopératives, groupements d'achat, etc.) qui vendent réellement moins cher que les détaillants, elles vendent à peu près aux prix de gros, mais cela provient alors tout simplement de ce qu'elles profitent de dons.

Dans les années 1900, il y avait à Paris, dans le VI^e arrondissement, une petite coopérative ouvrière dont les administrateurs assuraient eux-mêmes gratuitement à tour de rôle la vente des denrées, le soir, une fois leur journée faite. Alors, bien sûr, cette coopérative pouvait vendre meilleur marché que l'épicier du coin, mais c'était simplement parce que le client ne payait pas le salaire qui aurait dû normalement rémunérer le travail de celui qui administrait, passait les commandes et le servait... gratuitement.

De même, les « groupements d'achat » qui firent florès peu après la guerre et qui distribuaient presque sans majoration les marchandises acquises aux prix de gros, profitaient du travail généralement bénévole accompli par les emmagasineurs et les distributeurs, de locaux généralement mis gratuitement à leur disposition, et d'exemptions d'impôts. Le « bénéfice » fait par l'acheteur provenait donc tout simplement des dons que lui faisaient les travailleurs bénévoles, les propriétaires généraux et l'Etat que, pour une raison ou une autre, l'existence des groupements d'achat arrangeait pour le moment.

Mais tout cela ne peut évidemment avoir qu'une portée très limitée et de peu de durée, car il n'y a que peu de gens qui sont prêts à travailler gratuitement et surtout à le faire longtemps, pas plus qu'il n'y a beaucoup de propriétaires à fournir gratuitement et indéfiniment des locaux dont ils pourraient tirer un loyer. C'est pourquoi, si intéressantes qu'elles puissent être moralement, toutes ces initiatives n'ont pas eu de lendemains et furent économiquement sans importance.

La seconde raison pour laquelle la réforme des « circuits de distribution » ne saurait profiter d'une manière durable à la classe ouvrière est plus péremptoire encore.

Supposons qu'une telle réforme ait, par suite de je ne sais quel miracle, amené une baisse des prix. Eh bien ! le profit qu'en tireront les ménagères ne durera pas plus que celui qu'elles tirèrent de l'existence de groupements d'achat, pour la bonne raison que, si les prix baissent, les salaires baisseront eux aussi. Le montant d'un salaire n'a rien d'intangible. Il n'est jamais que ce qui permet à l'ouvrier de jouir d'un niveau de vie juste égal à celui au-dessous duquel il se révolterait. Le coût de la vie baissant, le patron cherchera donc à baisser les salaires

dans la même proportion, afin de maintenir l'ouvrier au même niveau de vie, et si l'ouvrier veut résister à cette baisse du salaire nominal, afin d'accroître son salaire réel, il lui faudra mener une lutte aussi vigoureuse et aussi dure que celle qu'il aurait eu à supporter pour faire hausser son salaire si les prix étaient restés stables. Le détour de la « suppression des intermédiaires » ne lui aura donc pas fait atteindre son but ; il ne lui aura pas fait faire l'économie d'une bataille.

C'est pourquoi les organisations syndicales ouvrières seraient bien mal inspirées si elles se mettaient à consacrer leur activité à cet atrape-nigauds qu'est la réforme des régimes de distribution. La lutte, la lutte directe contre le patron, l'action directe pour de plus hauts salaires et la réduction de la durée du travail, ne saurait être remplacée par quoi que ce soit ; il n'est pas de circuit plus court, moins pénible ou moins dangereux qui puisse permettre d'atteindre au même résultat : il est impossible de contourner l'action directe.

Si l'on voulait d'ailleurs en avoir une confirmation expérimentale de grande envergure, on n'aurait qu'à se rappeler que ce sont les ouvriers américains qui ont le niveau de vie le plus élevé alors que les coopératives, ou institutions du même genre sont aux Etats-Unis à peu près inexistantes, tandis que le pays d'Europe où les systèmes de distribution fonctionnant sous contrôle ouvrier sont parmi les plus développés et les plus anciens est la Belgique avec ces puissants organismes que sont notamment le Vooruit de Gand et la Maison du Peuple de Bruxelles datant de deux tiers de siècle ; or, au moins jusqu'à cette dernière guerre, le travailleur belge était, de tous les ouvriers d'Occident, celui qui avait le plus bas niveau de vie.

SOUVENEZ-VOUS DE TOUSSAINT-LOUVERTURE !

Lorsque, au cours de la guerre de douze ans menée par les Haïtiens contre les Français à l'époque de la Révolution française, guerre dont l'enjeu était, pour ces anciens esclaves, la liberté personnelle et l'indépendance nationale, le Premier Consul eut envoyé à Haïti une importante armée commandée par son propre beau-frère, les Haïtiens, au bout de quelques mois d'une défensive victorieuse, commencèrent à se décourager et leurs principaux chefs acceptèrent successivement les conditions, à vrai dire fort « honorables », que leur proposait le général Leclerc : l'esclavage ne serait pas rétabli et les officiers haïtiens continueraient à conserver leurs soldats, leurs armes et leur commandement.

Le dernier qui accepta ces conditions fut le commandant en chef de l'armée noire, Toussaint-Louverture, celui-là dont les Français redoutaient le plus le courage et la ténacité.

Sa reddition eut donc lieu, aux conditions indiquées ci-dessus, le 5 mai 1802. Or, un mois venait juste de se passer qu'un des généraux français invitait Toussaint à venir le voir à son quartier général, et... le faisait arrêter à peine arrivé. Toussaint était aussitôt embarqué pour la France, où on l'emprisonna au fort de Joux en pleine montagne jurassienne ; il devait y être traité de la façon la plus indigne jusqu'au jour du mois d'avril suivant où, complètement épuisé, il mourait — cependant que l'esclavage était progressivement rétabli, par ordre de Bonaparte dans toutes les Antilles françaises.

Le prétexte donné pour l'arrestation de Toussaint fut qu'il trahissait la France au profit de l'Angleterre, mais lorsque les Haïtiens en de-

mandèrent les preuves au général Leclerc. celui-ci dut avouer qu'il n'en avait aucune.

Telle fut la félonie du général commandant en chef de l'armée française de Haïti, agissant selon les instructions du général chef d'Etat Napoléon-Bonaparte. Or, qui oserait garantir qu'aujourd'hui, dans cette guerre d'Algérie qui rappelle à tant d'égards la guerre de Haïti, de pareilles félonies ne pourraient être commises à l'égard du F.L.N., le jour où celui-ci déposerait les armes ?

N'importe quel prétexte serait bon pour trahir les promesses faites, les engagements pris. On ne prendrait même peut-être pas la peine de chercher un prétexte !

Pas plus qu'on ne s'est donné de prétexte pour violer, bien avant même que l'insurrection n'ait éclaté, tous les engagements pris dans le statut de 1947. On y avait donné le droit de vote aux Algériens : on truqua les élections. On leur avait octroyé la liberté politique : on a dissous systématiquement leurs partis. On leur avait garanti la liberté individuelle : Messali Hadj fut arrêté un jour qu'il se rendait paisiblement à Orléansville pour y tenir une réunion et envoyé en France en résidence forcée — résidence qui dure depuis sept ans — sans qu'on l'ait jamais inculpé d'aucun délit, sans qu'aucun jugement n'ait été prononcé à son encontre !

Plus tard, lorsque, fort des garanties que leur donnait le droit international, Ben Bellah et ses compagnons voyagèrent dans un avion marocain au-dessus de la Méditerranée, le gouvernement français ne s'embarassa pas davantage d'un prétexte pour violer les conventions internationales qu'il avait lui-même signées quelques années à peine auparavant, et selon lesquelles est interdite toute intervention aérienne d'un pays dans un espace autre que celui situé au-dessus de son territoire.

Et si, enfin, ce n'est pas à la parole de la France que les Algériens consentent à se fier, mais à celle d'un homme, alors qu'ils se rappellent la duplicité dont cet homme fit preuve à l'égard du général Salom. et que nous rappelions il y a deux mois. Et qu'ils se demandent comment celui qui osa faire preuve d'une telle fourberie à l'égard d'un Français, d'un général, d'un être à qui il devait beaucoup, pourrait se croire obligé de se montrer loyal envers les Arabes, des hors-la-loi, à qui il ne doit rien ? Les pires fourbes sont ceux qui parlent la main sur le cœur.

La raison d'Etat est maîtresse. Elle autorise toutes les vilénies, toutes les turpitudes, toutes les déloyautés. La seule chose devant laquelle elle s'incline est la force. Soyez forts ! C'est le seul moyen de ne pas être trompé.

Après la félonie commise à l'égard de Toussaint-Laventure, après que fut connu le rétablissement de l'esclavage dans les îles voisines. les Haïtiens se soulevèrent à nouveau et, cette fois, après une lutte brève mais féroce, ils forçèrent l'armée française définitivement battue à rembarquer ; ils demeurèrent libres et devinrent indépendants. C'était le 28 novembre 1803.

La félonie ne paie donc pas toujours. Mais fournir une occasion à la félonie, c'est retarder l'issue et la rendre plus coûteuse.

Robert LOUZON.

P.-S. — J'ai naturellement lu avec attention l'article de la dernière « R.P. » signé El Djerah sur le rôle de Messali Hadj.

Il me semble qu'il y a intérêt à ne point noyer le poisson au sein de considérations secondaires qui masquent l'essentiel.

L'essentiel n'est pas de déterminer si la crise entre la direction du M.T.L.D. et Messali qui a

éclaté à propos de la collaboration des élus M.T.L.D. avec la municipalité algéroise de Jacques Chevalier avait des origines plus lointaines ; l'essentiel n'est pas de préciser les noms de ceux qui, parmi les premiers insurgés, se réclamèrent expressément de Messali, chose qui était toute naturelle puisque, ainsi que je l'ai moi-même rapporté, les insurgés avaient demandé à Messali (mais en vain) de prendre la direction politique du soulèvement ; l'essentiel n'est pas de rappeler qu'il y avait, au début, quelques maquis M.N.A., ce que personne ne conteste, ou de prétendre, ce qui est beaucoup moins sûr, qu'il y en a encore ; l'essentiel n'est pas de savoir s'il est très honnête de parler des attentats commis par le F.L.N. contre des membres du M.N.A. tout en laissant dans l'ombre ceux commis par le M.N.A. contre des membres du F.L.N., et si l'on peut, comme le fait Hagnauer, qualifier d'« abominable terrorisme » les meurtres commis par le F.L.N. sur certains membres du M.N.A., alors qu'on tait ceux commis sans discrimination par le M.N.A. contre le F.L.N., meurtres qui ne sont alors sans doute considérés ni comme « abominables », ni comme « terroristes » ; l'essentiel n'est pas de savoir si on a le droit d'utiliser les charniers de Melouza et de la Soumamm, si magnifiquement montés en épingle par les services de propagande de l'armée française pour affirmer sans autre preuve que les massacrés étaient M.N.A. et les massacrés F.L.N. ; l'essentiel n'est pas de savoir s'il est juste de prétendre que le F.L.N. abandonne sans défense juridique ceux de ses membres qui sont arrêtés, alors que, voici quelques mois à peine, l'un des avocats du F.L.N. était assassiné parce que précisément il accomplissait trop bien son devoir professionnel et que les autres avocats F.L.N. vivent constamment sous menaces de mort ; l'essentiel n'est pas de savoir s'il n'est pas quelque peu ridicule d'expliquer ce soulèvement de tout un peuple durant cinq ans par une intervention des compagnies pétrolières, ce *deus ex machina* que l'on sort comme explication pour tout ce qu'on ne peut pas ou ne veut pas expliquer ; l'essentiel n'est pas de savoir s'il n'est pas quelque peu contradictoire de se féliciter de la reconnaissance du droit de l'autodétermination qu'on entend prendre comme base de pourparlers pour un cessez-le-feu, et de déclarer en même temps que ces pourparlers auraient pu commencer trois ans plus tôt, alors qu'il y a trois ans le droit à l'autodétermination était farouchement refusé !

Non ! l'essentiel est ceci :

Une chose est certaine, c'est que l'immense majorité des combattants algériens (je ne dis pas la totalité pour réserver la possibilité de l'existence de ces maquis M.N.A. dont Djerah affirme l'existence au Sahara, dans ce Sahara où aucune action n'a été signalée depuis je ne sais combien de temps !) une chose est certaine, dis-je, c'est que l'immense majorité des combattants algériens se réclame du F.L.N., et que, d'autre part, la guerre menée depuis cinq ans par le F.L.N. a pour objectif l'indépendance de l'Algérie, objectif que Messali Hadj a été le premier à brandir et auquel il est, ainsi que l'affirme Djerah, demeuré fidèle.

La seconde certitude est que la lutte du peuple algérien pour son indépendance se trouverait renforcée si les deux seules organisations qui se donnent cette indépendance comme but, au lieu de se combattre, s'unissaient.

De ces deux certitudes ne doit-on pas conclure que le devoir du M.N.A. est de rallier le « front » de libération nationale ? Car si un tel ralliement

s'opérait, la poursuite de l'objectif commun, nul ne peut en douter, en serait facilitée.

J'ai naguère exprimé l'opinion que peut-être la division du M.N.A. et du F.L.N. n'était qu'une survivance du vieil esprit de « çof », de clan, qui a été si longtemps à la base de la vie politique des Berbères, comme il l'a été chez tous les montagnards ; s'il en est ainsi, raison de plus pour fusionner les deux organisations et enterrer ainsi définitivement le çof, car l'esprit de clan a toujours été le principal obstacle à la formation d'une nation.

Il se peut aussi, cependant, que la division entre M.N.A. et F.L.N. ait une raison plus profonde, qu'elle procède d'une distinction de classe, que le M.N.A., conformément à ses origines, au temps de l'Etoile nord-africaine, représente plus spécialement le prolétariat des villes, tandis que le F.L.N. groupe avant tout les masses campagnardes, mais, dans ce cas, la fusion est encore plus nécessaire, car en Algérie, autant et même peut-être plus qu'ailleurs, aucune révolution, nationale ou autre, n'est possible sans une alliance étroite des ouvriers et des paysans.

Dans les deux cas, donc, la fusion du M.N.A. et du F.L.N. s'impose. Messali Hadj, songez-y !

Cela vous grandirait personnellement autant que cela serait utile à la cause que vous servez.
— R. L.

Lettre de Tunis

TUNISIFICATION A OULTRANCE

S'appuyant sur la Convention n° 111 du Bureau International du Travail — faite en vue de protéger la main-d'œuvre nationale pendant une période de cinq ans — le gouvernement tunisien a décidé (loi n° 59-146 du 5-11-1959) d'interdire à toute personne physique et morale d'engager ou de conserver à son service un étranger non muni de la carte de travail.

Valable un an, cette carte est retirée au titulaire s'il cesse d'avoir la « possibilité d'occuper un emploi salarié » ; il devra, alors, quitter la Tunisie dans les huit jours. A moins que ce délai ne soit modifié par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

En outre, un décret stipule qu'il est interdit d'engager ou de conserver tout travailleur étranger sans qualification professionnelle ou classé comme : manœuvre, garçon de course, gardien, concierge. Quant à la main-d'œuvre étrangère qualifiée, il est prévu qu'on la limitera au fur et à mesure de la formation de professionnels tunisiens.

Un délai de trois mois est accordé aux employeurs pour régulariser leur situation en ce qui concerne le personnel en fonction.

L'émotion chez les « étrangers » est naturellement très vive.

S'ils conviennent de la grande misère des travailleurs musulmans, ils n'en considèrent pas moins injuste la mesure qui les frappe, et qui les oblige à commencer à zéro, ailleurs !

Ailleurs ! Où ? Dans leur « patrie » ? Mais elle n'est pas leur pays. Beaucoup sont nés ici ; la plupart y vivent depuis vingt ou trente ans. Leur pays, c'est la Tunisie. Malte ne veut pas des Maltais qui ne sont pas nés à Malte ; ils seront obligés d'aller en Angleterre, parce que sujets britanniques. Les Italiens ? Mais ils ne le sont que de nom !

Et tous ont conscience de n'avoir aucune responsabilité dans la situation économique actuelle. Ils ont toujours tout fait pour qu'elle soit meilleure ; ils se sont toujours montrés à la hauteur de leur tâche dans leur domaine : le travail. Les officiers ont souvent rendu hommage à la main-d'œuvre étrangère, tout récemment encore.

Aucun des griefs qui ont motivé les purges successives des dernières années ne peut être adressé aux travailleurs qui sont restés. Mieux, parmi les victimes de la mesure, nombreux sont les hommes et les femmes qui peuvent prétendre avoir plus fait pour ce

pays que beaucoup de Tunisiens qui profiteront — parce que nationaux de la onzième heure — du départ des étrangers.

Tout comme ceux qui doivent partir — et dont nous serons sans doute un jour, malgré nous — nous trouvons ces mesures injustes et, de plus, économiquement mauvaises, ne fût-ce que parce qu'il est un secteur de l'économie, important, qui pâtira du changement subit des manœuvres : celui de l'industrie.

Dans l'automobile, entre autres, le manœuvre, que l'employeur classe ainsi, quand ce ne serait que pour le fisc, est souvent un demi-ouvrier. Or il n'est pas sûr que le même patron accepte des manœuvres qui ne soient que des débutants. Il est à craindre qu'il ne ferme boutique.

Certains Tunisiens, cependant, trouveront à s'embaucher dans ces conditions, mais avec un rabais sensible de salaire, la tendance officielle étant aux bas salaires.

C'est qu'avec ses 400 et même 350 millimes de dinar par jour — quand il travaille — le chômeur tunisien fait des merveilles. Il faut voir sur l'emplacement de l'ancien cimetière israélite ce magnifique jardin public de sept hectares ! Et cette ceinture de Tunis transformée en boulevards spacieux — plantés de splendides palmiers — qui éclairent la ville et la rendent plus saine grâce à la disparition des hideux remparts qui l'encerclaient ; ces rues nettes comme un millimètre neuf depuis la disparition des tramways, à la suite d'un travail acharné qui s'est prolongé des nuits durant pour ne pas gêner la circulation ; des rues rénovées, souvent élargies, avec des lampadaires au néon ; des maisons éblouissant de blancheur que rehausse l'éclat du soleil et d'un ciel toujours bleu.

Les touristes sont enchantés. Aussi en vient-il des pays scandinaves, d'Allemagne, d'Angleterre, par vagues successives en croisières organisées... et se répandent-ils à travers tout le pays où le même effort qu'à Tunis est fourni, pour continuer l'enchantement.

Tout cela grâce à nos chômeurs en guenilles et au ventre creux.

Qu'a-t-on besoin d'Européens — sinon comme touristes — dont les salaires réguliers, même s'ils sont modiques, ne peuvent être qu'un exemple déplorable, susceptible de troubler l'âme pure et l'enthousiasme de nos chômeurs-travailleurs !

De là à penser que la Tunisie sera un paradis sans la main-d'œuvre étrangère, il n'y a qu'un pas que d'aucuns, et non des moindres, auraient franchi, nous assure-t-on.

Il faut sans doute le croire, puisque aucune facilité n'est accordée pour le retour en France du travailleur tunisien, venu ici en congé, malgré un engagement en bonne et due forme. On doit considérer qu'il n'est pas juste qu'il n'ait pas sa part de paradis, et qu'il ne participe pas à la parfaite, ce paradis !

Que de hauts salaires créent du travail et de nouvelles offres d'emploi n'est pas notre conception de l'économie ; la nôtre est tout autre et nous nous y tenons puisqu'elle nous donne richesse et beauté. Et qu'on ne vienne pas nous dire que ce ne fait pas l'affaire de nos travailleurs-chômeurs ! Sans quoi, dans notre pays de démocratie, auraient-ils voté à plus de 90 % pour la liste d'Union Nationale ? Se paieraient-ils le luxe de 90 députés — représentants du peuple — à 150 dinars (plus de 150.000 francs) par tête et par mois ?

Qui ose dire que notre politique participe du mépris des travailleurs ? Ils sont à l'honneur, au contraire.

La preuve :
Le secrétaire général de l'U.G.T.T., non seulement est membre du bureau politique et trésorier du Néo-Destour, mais vient d'être élevé à la dignité de vice-président de l'Assemblée nationale.

Ses deux adjoints sont députés.
Députés aussi le secrétaire de la Fédération des mineurs, ce bastion du syndicalisme tunisien.

Alors ?
On ne nous dit pas si les mineurs sont mûrs, désormais, eux aussi, comme les fonctionnaires et les agents des services publics pour la retenue par l'administration de la cotisation syndicale, même en démissionnant de l'U.G.T.T.

Et oui, nous en sommes là, en Tunisie.

FINIDORI.

La fondation de la "Vie Ouvrière"

(Suite)*

Nous commençons l'année 1913 avec 1.825 abonnés. Ce n'était pas mal, évidemment. Surtout si l'on tient compte que dans nos prévisions du début nous avions tablé qu'avec 1.200 abonnés nous bouclerions notre budget. Les 1.200 abonnés avaient été atteints, mais le budget n'était pas bouclé. Nous avions, peut-être imprudemment, augmenté nos charges. Le local plus grand, mieux situé, était devenu indispensable. Un camarade avait été appelé pour s'occuper de l'administration. Nous avions trop vite augmenté le nombre de pages des numéros, le portant de 64 à 80 pages, sans parler de numéros doublés. L'afflux de « bonne copie » y avait poussé. Afflux d'événements. Besoin de dire notre mot et d'intervenir. Et puis un temps, nous avions été forcés de négliger la *Vie Ouvrière*, pris comme nous l'étions à la *Bataille Syndicaliste* les uns et les autres, c'est-à-dire à peu près tous ceux qui en mettaient déjà un coup à la revue. Finalement, je m'étais replié. Les difficultés de la B.S. auraient pu finir d'effacer la *Vie Ouvrière*. Sans parler du désaccord avec Griffuelhes et Jouhaux, de la séparation avec Delaisi, s'imaginait-on l'atmosphère d'alors ? La loi de trois ans avait naturellement des répercussions dans les casernes, les soldats se voyant contraints de rester un an de plus. Quelle aide les syndicats pouvaient-ils apporter aux soldats ? L'affaire d'Arracourt — dans ce canton de l'Est, la mobilisation avait été affichée par erreur — cette affaire avait posé le problème de la mobilisation et de l'attitude que devrait prendre la classe ouvrière. La C.G.T., adaptant ses actes à ses forces réelles, devait-elle rectifier son tir comme l'y invitaient maintenant Hervé et les gens de la *Guerre Sociale* et comme l'en accusaient pas mal d'anarchistes, notamment ceux du *Libertaire* ? L'horizon devenait noir. Nous nous refusions à croire la guerre possible. C'est-à-dire que tout en la croyant menaçante, nous espérions que la classe ouvrière, celle d'Allemagne comme celle de France, serait capable de la conjurer. Mais dans l'opinion publique un travail sourd se poursuivait. Non seulement celui que menait le gouvernement, mais celui de certaines couches sociales. Je n'ai pas été peu surpris en parcourant la V.O. de tomber sur cette lettre curieuse d'un abonné publiée dans le « Parmi nos Lettres » du 20 février 1912, sous le titre « Espoirs royalistes » :

« Je vous ai dit que j'étais dans un milieu très catholique et royaliste. J'ai fini par y apprendre pas mal de petites choses, que vous savez peut-être déjà par ailleurs. En tout cas, voici : tous les catholiques et les royalistes attendent impatiemment une guerre. Ils la veulent et sont persuadés qu'ils finiront par l'avoir. Ils savent que le peuple se soulèvera, renversera le gouvernement. Ils laisseront faire, puis le gouvernement renversé, ils s'empareront immédiatement des édifices gouvernementaux. Ils comptent avoir pour eux l'armée, car ils ont à eux les neuf dixièmes des officiers. Ils ont tout prévu, jusqu'à l'emploi des avions. Puis ce sera la proclamation de la royauté et la répression de l'émeute populaire.

« Les royalistes ne cachent pas leur certitude de réussir à proclamer la royauté. Ils ne savent pas

si ensuite ce sera durable, mais ils espèrent s'arranger après la proclamation de la royauté pour que cela dure, avec beaucoup de libéralité pour le peuple et la suppression de toutes les têtes de la révolution. »

Nous n'avons peut-être pas apporté assez d'attention à un tel état d'esprit. N'est-ce pas lui d'ailleurs qui amenait un homme comme Péguy à dire, devant Romain Rolland, que lui et ses camarades ne partiraient pas à la guerre en laissant vivant à l'arrière un traître comme Jaurès. Sûrement, nous n'y avons pas accordé assez d'attention. Alors, sans nul doute. Mais aussi aujourd'hui, peut-être.

Nous sentions que tout effort contre la guerre ne pouvait se mener en France que parallèlement à un même effort poursuivi dans les autres pays, en premier lieu en Allemagne. Aussi quand Charles Andler publia dans l'*Action Nationale* sa grande étude sur le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine, je fus naturellement frappé. Les éléments révolutionnaires allemands allaient-ils se laisser supplanter par les éléments socialistes impérialistes ? Un tel cri d'alarme allait-il rester inentendu ? Aucune réaction dans les milieux socialistes allemands. Au moins les milieux syndicalistes français l'entendraient, si nous le reproduisions. Andler voulut bien nous y autoriser. Du même coup, les milieux socialistes français ne pouvaient plus l'ignorer ou feindre de l'ignorer. Les milieux socialistes allemands non plus. La tempête éclata. Ici Jean Longuet, puis Steiner et Grumbach, enfin Kautsky, en Allemagne, répondirent avec indignation. Dans ses souvenirs, Lucien Herr fait grief à son ami Andler de s'être acquiné en cette occasion avec des syndicalistes. Mépris du grand professeur ? oubliant le temps où il collaborait au *Parti ouvrier* d'Allemagne, mépris aussi et surtout de l'essentiel, la vérité. Andler avait-il tort ou raison ? Et non pas tort simplement parce qu'il parlait chez nous ? Heureusement Andler nous trouva. Son point de vue fut entendu, puis défendu. Naturellement, nous reçûmes quelques éclats. Nous y étions habitués. Jusqu'à notre ami Brupbacher, de Zurich, qui écopa. Avoir osé participer à la défense d'Andler, s'ajoutant à quelques autres crimes, lui valut d'être exclu du parti social-démocrate suisse. Il s'inclina avec le sourire, reconnaissant qu'en effet il était social-démocrate et anarchiste.

Voici en quels termes je présentai notre reproduction de l'étude d'Andler dans la V.O. du 5 février 1913 : « Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine », c'est le titre d'un article de M. Charles Andler, professeur à la Sorbonne, publié dans les numéros des 10 novembre et 10 décembre 1912 de la revue l'*Action Nationale*. J'ai déjà dit qu'il était d'un grave intérêt. J'ai hésité longtemps à le reproduire dans son intégralité ; à plusieurs reprises, j'ai tenté d'en préparer une analyse, un résumé, pour les lecteurs de la *Vie* ; chaque fois j'ai dû poser la plume. Il ne faut pas qu'on puisse alléguer que nous avons travesti et faussé la pensée de M. Andler en voulant la résumer. Il n'est pas davantage possible que le public ouvrier français ignore ce qu'un socialiste français remarquablement au courant du mouvement socialiste allemand, a jugé devoir écrire sur ce mouvement :

« Ici, à la *Vie Ouvrière*, où nous pensons que le véritable socialisme est en danger, où nous le répé-

*Voir R.P. d'octobre et de novembre.

tons inlassablement, nous considérons comme un devoir d'enregistrer le témoignage d'un homme qui n'est point certes des nôtres, qui n'est pas un syndicaliste révolutionnaire, qui est un socialiste très réformiste, mais qui vient avec l'accent de la sincérité, avec des textes pleins les mains, reprocher au parti socialiste allemand d'avoir laissé se former dans son sein « un socialisme d'affaires, militariste et colonial ».

« Tous ceux d'entre les révolutionnaires qui se sont demandé tant de fois et avec tant d'amertume pourquoi les socialistes allemands repoussaient, aux congrès de Bruxelles 1891, de Zurich 1893, de Stuttgart 1907, de Bâle 1912, le recours à la grève générale en cas de guerre, trouveront dans l'étude de M. Andler une réponse à leurs interrogations.

« Mais nous nous garderons bien de désespérer. Nous nous rappellerons ce qu'écrivait ici, le 5 novembre 1912, notre ami Brupbacher : « On ne connaît pas en France l'ouvrier allemand ; on n'y connaît que le bureaucrate du parti politique et du syndicalisme autoritaire, mais vous saurez bientôt, camarades français, ce que c'est que votre camarade l'ouvrier d'Allemagne, — et non par des paroles mais par des actes. » Avec Brupbacher, nous comptons sur l'ouvrier d'Allemagne pour sauver le socialisme allemand. »

A l'époque, mais surtout après, durant la guerre, beaucoup de nos camarades se refusèrent à attacher grande importance au témoignage d'Andler. Ce n'était pas et ce n'est toujours pas mon avis. Il est pénible de constater combien de pays à pays nous sommes mal informés respectivement. C'était tristement vrai hier. Ce l'est non moins tristement aujourd'hui. Pourtant comment veut-on que se maintienne et se développe l'internationalisme sans une sérieuse information mutuelle. C'est elle qui peut préparer l'accord de pensée préparatoire à l'accord dans l'action.

Andler avait séjourné en Allemagne pendant l'automne de 1911, au moment de la négociation marocaine. Il avait été frappé de la rareté des manifestations pour la paix et des sympathies nombreuses que des socialistes affichaient pour le « coup d'Agadir ». Il n'allait pas jusqu'à penser que le gouvernement allemand cherchait la guerre, mais il lui attribuait un certain penchant au chantage, goût du chantage partagé par une fraction importante du socialisme allemand. Il faut bien dire que cet état d'esprit régnait dans les hautes couches du mouvement syndical allemand est pour beaucoup dans le déraillement d'un certain nombre de syndicalistes français au début de la guerre 1914-18, précisément parmi ceux qui avaient entretenu des relations avec les organisations syndicales allemandes. Je pense en particulier à Griffuelhes ulcéré par chacune des délégations faites à Berlin lors de tensions entre les deux pays. Je pense aussi à mon ami Delzant, qui avait été chargé un temps du Secrétariat International des Verriers. Les contacts difficiles avec les bureaucrates syndicaux allemands devaient l'amener à dire : « La parole est au canon », tout au début de la guerre. Non, pas moyen d'isoler nos mouvements des sentiments profonds qui animaient les différents pays. De là l'importance à mes yeux du témoignage d'Andler. Il fallait tenir compte de ce qu'il dégageait de l'exclusion de Hildebrand au congrès social-démocrate de Chemnitz en septembre 1912. Hildebrand était exclu, certes, mais il restait au sein du parti nombre de partisans de son point de vue ou d'hommes influencés par lui. Andler pouvait écrire : « Un contingent notable de socialistes allemands vient de se convertir au colonialisme, au militarisme, au capitalisme peut-être. Il importe de connaître ses raisons pour savoir si elles ont chance de prévaloir ». Que cette conversion pût être également remarquée en France et ailleurs n'en

levait rien de son importance au fait allemand. Au contraire, le rôle directeur joué par la social-démocratie allemande dans le mouvement ouvrier international accroissait l'importance de ce fait. « Le vote de Chemnitz n'est donc rassurant qu'en apparence, écrivait Andler. On exclut Hildebrand du parti, mais on y laisse tous ceux qui pensent comme lui ».

Pour Hildebrand, l'Allemagne était de ces pays à industrialisation rapide et à population rapidement croissante, à qui manqueraient bientôt à la fois la surface agricole et les débouchés pour ses produits manufacturés. Elle mourrait de faim dans la pléthore de sa richesse métallurgique. N'était-il pas nécessaire qu'elle se jette sur les rares pays neutres qui restent encore au monde pour se ravitailler ? S'il y a des nations mieux nanties en fait de colonies, mais moins capables de les développer, l'Allemagne n'était-elle pas fondée à les en détrousser ? L'Autriche-Hongrie aussi, en raison de sa forte natalité, n'aurait-elle pas le droit de regarder vers la Turquie en Europe et en Asie Mineure ?

Andler citait ces phrases d'Hildebrand : « Même au point de vue socialiste, la mainmise sur des domaines coloniaux est devenue une nécessité actuelle pour l'Allemagne, comme pour les autres Etats industriels de l'Europe occidentale. Tant que les principes socialistes ne pourront prévaloir dans la répartition du domaine colonial, nous serons, nous autres Allemands, fortement désavantagés par rapport à l'Angleterre et à la France, refoulés par l'Angleterre et la France. »

Et Andler d'en déduire : « Il y a des principes socialistes de répartition du domaine colonial ; et si ces principes ne sont pas observés, Hildebrand préconise la guerre, avec l'appui, non pas forcé, mais « unanimement consenti de la classe ouvrière allemande ».

« Il y a donc désormais en Allemagne un socialisme teutoman, colonial et détrousser. Il faut en prendre son parti. Le socialisme allemand nouveau sera impérialiste. »

Andler renforce son point de vue en montrant le renfort apporté à Hildebrand par d'autres écrivains socialistes écoutés, comme Max Schippel et L. Quessel, maintenus, eux, au parti social-démocrate.

Dès le 23 février, Jean Longuet m'écrivait son étonnement que nous avons reproduit « l'article de calomnies » d'Andler ; il me signalait la « réponse écrasante » que lui avait faite Grumbach dans la *New Zeit* et demandait que nous la publiions. Je lui répondais que nous ne mettrions pas sous le boisseau les réponses qui seraient faites à Andler. Mais loin de regarder son étude comme un article de calomnies, j'y voyais un article clairvoyant et d'un rare courage et qui me paraissait expliciter lumineusement les refus insolents que la C.G.T. avait recus des chefs des syndicats allemands depuis 1905.

A la Chambre, Albert Thomas, parlant sur un autre ton, avait déclaré le 17 février que son professeur et son camarade Andler s'était « lourdement trompé ».

Une diversion fut tentée à propos d'une citation de Bebel prétendument « falsifiée ». J'eus lui consacra un article de l'*Humanité*, dans le dessein d'écraser Andler. Il fut assez facile à James Guillaume de montrer qu'Andler n'avait rien falsifié du tout. C'est Guillaume qui avait traduit pour la *V.O.* l'article de Grumbach, en le faisant suivre de commentaires.

Ces discussions peuvent paraître vaines à distance, quarante-cinq ans après. Grande erreur. Elles montraient déjà quel toupet pouvaient arborer les « cosaques » de presse de la social-démocratie d'alors. Ils nous semblent avoir préfiguré les « cosaques » de presse mobilisés par le stalinisme au

cours de ces dernières dizaines d'années. Dans ce temps-là, ils ne réussissaient pas à terrifier leurs opposants et à brouiller complètement les discussions.

Remarquons en outre le pauvre sort des Grumbach d'alors. Quelques mois après, écoeurés par la bourde qu'ils avaient commise, ils se précipitaient dans l'erreur opposée. La social-démocratie qu'ils avaient défendue avec une telle légèreté de conscience, ils se mettaient à la dépecer journalièrement et non moins légèrement.

Nous venions de livrer une rude bataille contre les socialistes. L'effondrement de la social-démocratie devant la guerre ne devait pas tarder à montrer que nous avions vu juste. Piètre consolation, hélas !

Nous ne négligions pas pour autant le travail syndical. C'est dans cette période que nous donnions l'étude de Merrheim sur la méthode Taylor et la réponse de Ravaté, celle de Paul Ader sur l'Union fédérative terrienne. Paul Ader, un nom complètement oublié, mais qui évoque pour moi une figure remarquable de militant des Vignerons du Midi ; le mouvement paysan ne me paraît plus en avoir fourni de semblable ; une enquête sur l'Union catholique des cheminots ; la monographie de Reynier sur l'Organisation syndicale dans l'Ardèche, un modèle de monographie que nous invitons à imiter dans chaque Union départementale ; l'étude d'André Huysens sur le Bureau belge d'informations que nos amis bruxellois avaient établi et dont ils étaient justement fiers ; celle de Million sur la Fédération d'industrie dans l'imprimerie ; celle de Jean Vidal sur la condition des dentellières de la Haute-Loire ; celle d'Amoré sur la Correspondance d'Elisée Reclus. Albert Thierry continuait sa série de réflexions sur l'éducation : l'apprentissage agricole, l'apprentissage industriel, l'éducation générale supérieure.

Nous n'étions pas sortis de la petite bataille avec les socialistes que nous nous trouvions aux prises avec les hervéristes, puis avec les anarchistes. Hervé venait de jeter aux orties son antipatriotisme et son insurrectionnalisme. Il préconisait maintenant le désarmement des haines, après les avoir tout spécialement provoquées et entretenues.

La C.G.T. se trouvait prise dans les remous de la loi de trois ans. Une conférence des Bourses et Fédérations, tenue le 15 juillet 1913, s'était refusée à décider une grève générale pour le 24 septembre, au cas où la classe 1910 serait maintenue dans les casernes. Qu'avait-elle fait là ? Rien moins que l'habé pied en pleine situation révolutionnaire. C'était ce que lui reprochaient les anarchistes du *Libertaire* et des *Temps Nouveaux*. Ils reprenaient le vieux fonds insurrectionnaliste de la *Guerre Sociale*. Hervé ne l'avait pas plutôt abandonné que le *Libertaire* s'était précipité dessus. Depuis un an, il s'efforçait de singer la *Guerre Sociale* première manière. Il s'imaginait probablement rassembler un public et redresser l'anarchisme. Pierre Martin, qui aimait alors le *Libertaire*, écrivait le 19 juillet : « Nous ne disons pas que vous avez trahi, — ce serait excessif — mais vous n'avez pas été à la hauteur des événements... Bergers plus incapables que mauvais, vous n'avez pas compris la situation révolutionnaire qu'avaient créée les mesures despotiques de nos gouvernants. Vous n'avez pas su vous rendre compte de la maladroite décision de Barthou gardant à la caserne les soldats libérables, que cette décision allait provoquer des mécontentements, soulever des colères et faire surgir des rébellions. C'était le commencement de la désorganisation de la force brutale qui protège nos ennemis ; c'était le prodrome d'une maladie qui tue ceux qu'elle gagne : l'indiscipline dans l'armée. Oui, c'était une situation révolutionnaire, et vous n'y avez rien entendu. »

Il faut avoir vu pleurer de bons militants, comme Cheytron, des Vignerons du Midi, un ami d'Ader, le soir du vote de la Conférence des Bourses et Fédérations, pour comprendre quel effet pouvait produire de telles critiques dans les rangs, les meilleurs rangs de la C.G.T. Il importait de répondre, de parler clair et fort. Nous l'avons fait, nous l'avons essayé tout au moins.

Quoi ? Pour Pierre Martin, il ne s'agissait pas, le 24 septembre, de faire simplement une grève générale de protestation contre le gouvernement des trois ans, une grève générale de solidarité pour les soldats. Il s'agissait d'utiliser une situation révolutionnaire, de faire la grève générale expropriatrice, c'est-à-dire la Révolution. Hélas ! nous ne la sentions pas là, près de nous, la Révolution. La réalité nous en empêchait bien. Non seulement nous ne sentions pas le peuple prêt à se jeter à la Révolution, mais nous nous demandions s'il serait capable à deux mois de distance de faire une grève effective de protestation. Les derniers efforts demandés avaient été décevants. Celui du 16 décembre dernier, en protestation contre les menaces de guerre, n'avait pas été brillant. Le Bâtiment, dans ces mouvements derniers, avait sauvé l'honneur. Mais chaque nouvelle fois avec plus de difficulté. Si bien qu'à son Conseil national tenu la veille de la Conférence des Bourses, plusieurs de ses militants, tant de province que de Paris, s'étaient écriés : « De grâce, ne nous demandez plus de grèves de 24 heures ; nous ne marcherons plus ; nous tuons nos organisations ». La lassitude et la faiblesse des syndicats sautaient aux yeux de qui voulait regarder.

D'ailleurs, une décision de grève générale à deux mois de distance ne risquait-elle pas précisément d'empêcher les soldats de s'engager dans des mouvements de révolte ? Le gouvernement ne manquerait pas, dès le 15 juillet, de crier aux soldats par les mille voix de la presse, des familles, des chefs militaires, que leur colère allait être exploitée par des hommes qui se moquaient de cette année supplémentaire de service et qui ne voyaient là qu'une occasion de troubles. Dans ce cas, comme dans toutes nos luttes, c'était aux intéressés, en l'espèce les soldats, de déterminer la forme de leur action. Eux et non pas nous. Notre rôle et notre devoir consistaient à les entourer, quoi qu'ils décident, de notre sympathie active. Rien de plus. Dans leur intérêt. Dans l'intérêt de la campagne contre les trois ans. Dans l'intérêt de nos idées. Agir autrement aurait été une faute. Elle a été évitée.

Les événements, d'ailleurs, devaient vite nous donner raison. Barthou, resté face aux soldats, avait dû céder ; ils seraient libérés en octobre.

(La fin au prochain numéro). Pierre MONATTE.

ERRATA

Dans la deuxième partie de « La fondation de la Vie Ouvrière » (R. P. de novembre), quelques corrections à faire :

Page 6-226, première colonne, dixième ligne, lire : **La Révolution** avait montré une lacune de nos journaux habituels, **l'absence** de journalistes de métier, au lieu de « l'abondance ».

49^e ligne, lire : « Je ne suis pas plus content de ce que je fais que vous ne pouvez l'être **vous-même** », au lieu de l'être « de vous-mêmes ».

57^e ligne, lire : « Je me sens dans un climat d'Amérique du Sud, **me dit-il** », au lieu de « qu'il me dit ».

Même page encore, 2^e colonne, 31^e ligne, lire : « Cette réunion de la rédaction ne présentait guère d'intérêt, un certain nombre de corvées me revinrent », au lieu de « ne présentant guère d'intérêt, un certain nombre de corvées me revinrent ».

Passons sur de menues coquilles. Mais corrigeons une erreur de mémoire, page 9-229, 2^e colonne, 5^e ligne, lire : « Le syndicat était une entreprise maçonique au service de la **librairie Cornély** », au lieu de « la librairie Rieder ». La librairie Cornély ne se transforma en librairie Rieder que plusieurs années plus tard quand elle abandonna ses éditions classiques.

Le 2^{me} Congrès des Syndicats de travailleurs algériens

Le deuxième Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. a tenu ses assises à la Salle des Fêtes de Fives-Lille les 27, 28 et 29 novembre 1959. 351 délégués représentant 97.675 adhérents aux différents syndicats de l'U.S.T.A., venant de toutes les régions de France, y étaient. Toutes les corporations : métallurgie, produits chimiques, mines, bâtiment, alimentation, etc., étaient représentées. Il y avait 10 Algériennes et les délégués étaient de tous les âges.

Le plus caractéristique, c'est que ces 351 délégués sont originaires des différentes régions d'Algérie et les uns et les autres sont en relation permanente avec leurs familles. De ce fait, ils reflètent le vrai visage de l'Algérie souffrante, aspirant à la paix et luttant pour sa libération.

En outre, plusieurs personnalités syndicalistes de France, de Belgique, d'Italie, ainsi que des représentants de la presse ont suivi avec un réel intérêt les débats du Congrès. De nombreux messages et télégrammes étaient parvenus au Congrès, venant d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, de Grèce et de France, dans lesquels des centrales syndicales ou des personnalités, tout en s'excusant de ne pouvoir assister aux travaux du deuxième Congrès, en souhaitaient la réussite.

Des syndicalistes d'Algérie n'ayant pu y assister ont adressé un message d'encouragement et plein de confiance et d'espoir.

Durant trois jours, 45 orateurs se sont succédé à la tribune pour donner leur appréciation sur le rapport moral et d'activité présenté au nom de la C.E. sortante, par le secrétaire général A. Bensid. C'était une libre discussion où la critique constructive n'était pas ménagée. Combien étaient éloquentes les interventions de ces jeunes Algériennes, évoquant la situation de la femme algérienne et sa volonté d'émancipation ! Les différents orateurs qui ont traité d'une façon judicieuse l'ensemble des problèmes économiques, sociaux et culturels que pose la Révolution algérienne, ainsi que la situation dramatique de l'émigration algérienne en France et les tâches de solidarité prolétarienne internationale, ont révélé une haute maturité politique et syndicale qui a fortement impressionné les invités et l'auditoire.

Et c'était là une démonstration éclatante du résultat du travail d'éducation que l'U.S.T.A. a entrepris depuis le premier Congrès à Paris.

Cet internationalisme prolétarien dont l'U.S.T.A. est animatrice s'est exprimé avec force lors des interventions des camarades A. Lecœur, Hébert, Houdeville et Gantengue que les congressistes ont chaleureusement applaudis.

Mais avec l'arrivée et l'intervention du leader national algérien Messali Hadj, l'atmosphère du Congrès devint délirante. Le fougueux et prestigieux chef nationaliste, traitant de tous les problèmes et plus particulièrement de ceux de la paix en Algérie et de l'autodétermination du peuple algérien, souleva tout au long de son discours, à travers une ovation indescriptible, l'enthousiasme des congressistes.

Ces débats qui se sont poursuivis durant trois jours se sont terminés par treize résolutions résumant les tâches dégagées des travaux du Congrès.

Ainsi, le succès du deuxième Congrès de l'U.S.T.A. a été total. Il constitue une preuve éclatante que l'U.S.T.A., en dépit de la répression, de l'assassinat de ses dirigeants et de ses militants par le F.L.N.-U.G.T.A., du mur du silence de la presse

dite progressiste : « France Observateur », « L'Express », « Témoignage Chrétien », etc., a su résister et, aujourd'hui, elle se porte bien, voit ses effectifs se renforcer et sa puissance se consolider.

Quelle cinglante démonstration à tous ceux qui devant tous les assauts que subissait l'U.S.T.A., le dénigrement, les sarcasmes, les mensonges et les calomnies qui l'assaillaient de toutes parts, croyaient à sa disparition !

Il est vrai que quand on ne sait pas les capacités de résistance, le dévouement et la farouche volonté de lutte des travailleurs algériens, on ne peut que commettre des erreurs de ce genre.

Le deuxième Congrès de l'U.S.T.A. a encore prouvé que le syndicalisme algérien libre, tout en combattant le régime colonialiste et l'exploitation capitaliste, se dresse contre le syndicalisme totalitaire de l'U.G.T.A. et qu'il est résolument engagé dans le combat pour le droit du peuple algérien à disposer de lui-même et pour le progrès social.

Mohammed el DJERAH.

LES RESOLUTIONS VOTEES

Parmi les résolutions adoptées que, faute de place, nous ne pouvons reproduire toutes, nous donnons ci-après celle où sont formulées les revendications des travailleurs algériens en France et la résolution sur l'industrialisation de l'Algérie :

LES REVENDICATIONS

DES TRAVAILLEURS ALGERIENS EMIGRES

Le deuxième Congrès de l'U.S.T.A. déclare :

Appuyer l'action revendicative de la classe ouvrière française et approuve le vaste mouvement revendicatif de tous les travailleurs de France pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Rappelle les revendications particulières des travailleurs algériens émigrés :

1) Suppression de la discrimination raciale qui, en interdisant le poste de maîtrise à la masse des travailleurs algériens, les empêche d'accéder aux qualifications des catégories supérieures à leur emploi.

2) Suppression de toutes les entraves racistes à la formation professionnelle accélérée des travailleurs algériens.

3) Interdiction au patronat du bâtiment de licencier les travailleurs algériens durant la période de l'hiver, afin qu'ils puissent bénéficier de la prime d'intempérie, alors qu'en général, les travailleurs français ne sont pas licenciés.

4) Suppression du délai de résidence pour avoir droit aux indemnités de chômage.

5) Un mois de congé payé annuel et garantie du maintien dans l'emploi après le retour.

6) Paiement du voyage France-Algérie après un an d'ancienneté.

7) Reconnaissance des fêtes musulmanes légales et fériées.

8) Respect du principe à travail égal, salaire égal.

9) Respect des garanties des contrats pour les travailleurs algériens poseurs de voies (employés par les entreprises travaillant pour la S.N.C.F.).

L'INDUSTRIALISATION DE L'ALGERIE

Considérant que les rapports économiques entre l'Algérie et la France sont régis par le pacte colonial qui, depuis 1830, astreint l'Algérie à n'être qu'une source de matières premières et de débouchés pour les produits industriels métropolitains...

Considérant que cet état de choses a été préjudiciable à la situation sociale de l'Algérie dont

l'accroissement démographique de plus de 250.000 humains chaque année aboutit à la constitution d'une masse de sans-travail de plusieurs millions, vivant dans la misère et dans les souffrances indicibles ;

Considérant que toutes les mesures prises jusqu'ici pour donner à l'Algérie une industrie ont été insignifiantes...

Considérant que cette situation a empêché l'industrialisation de l'Algérie et l'a condamnée à demeurer un pays arriéré sous-développé ;

Considérant que l'industrialisation de l'Algérie est une nécessité absolue et doit se poursuivre selon des plans minutieusement étudiés ;

Qu'elle doit s'orienter non seulement vers la création de grands complexes industriels, mais aussi vers la création de petites et moyennes entreprises ;

Considérant que l'édification économique de l'Al-

gérie nouvelle doit intéresser les Algériens et les Algériennes ;

En conséquence, le deuxième Congrès déclare que toutes les réformes économiques de grande envergure, tel que le Plan de Constantine, étant décidées sans l'avis du peuple algérien, de ses représentants authentiques et de ses organisations syndicales libres, ne peuvent être considérées que comme l'expression d'un néo-colonialisme ; ne pouvant avoir l'appui populaire, elles sont vouées à l'échec ;

Pour remédier à toutes ces erreurs, le deuxième Congrès de l'U.S.T.A. demande la constitution d'une commission économique et sociale permanente et dans laquelle les représentants qualifiés du peuple algérien et des organisations syndicales algériennes devront élaborer un plan envisageant le développement économique et le progrès social en Algérie.

Lettre d'Argentine : LE PEUPLE PAIERA

(Suite et fin)

Le tableau des maux terribles qui se seraient abattus sur le pays si le fameux changement n'était pas intervenu permet de présenter comme étant légers les sacrifices imposés à la masse laborieuse, dont les salaires ont peu augmenté par rapport à la hausse du coût de la vie. Le même but psychologique est poursuivi par la répétition de l'affirmation qu'il faut tenir quelques mois seulement, ou, comme le résume le slogan inventé par le nouveau ministre il y a quelques mois, qu'il suffit de « passer l'hiver » pour que la situation change et que les sacrifices de la population soient compensés par une amélioration des conditions de vie. Jusqu'à présent, ces exhortations à la patience ont eu peu d'effet sur la classe ouvrière. Il est exact qu'il y a une tendance à la stabilité des prix. Au cours des trois derniers mois, l'indice du coût de la vie n'a augmenté que de 3 à 4 % selon les chiffres officiels. Mais il faut rappeler que depuis le début de l'année en cours jusqu'en juin, l'augmentation de cet indice a atteint 60 %, alors que les salaires ont été pratiquement bloqués jusqu'en septembre et que ce n'est que dernièrement que quelques corporations ont obtenu des relèvements de salaires qui vont de 20 à 30 %, après de laborieuses négociations, des grèves ou des menaces de grève.

Cela signifie que le programme de stabilité et d'expansion économique est basé sur la sous-consommation de la majorité de la population (la consommation de la viande, aliment de base de l'Argentine, a diminué de 20 % ; la consommation d'essence a également considérablement baissé). Le gouvernement se vante d'appliquer ce programme avec énergie et le Alsogaray en question affirme fréquemment qu'il va de succès en succès et que très bientôt la période de dépression la plus basse sera dépassée. Comme preuve de victoire, il signale la stabilité de la monnaie par rapport au dollar (depuis trois mois le dollar est coté entre 80 et 83 pesos argentins). Il convient de rappeler qu'avant la dévaluation, le dollar valait officiellement 18 pesos et qu'au marché libre il cotait 40 pesos environ. Signalons un exemple caractéristique de la façon dont certains milieux mirent à profit la mesure « héroïque » de la dévaluation : une compagnie exportatrice de céréales, possédant des attaches avec certains hauts fonctionnaires et au courant du décret qui allait être pris, acquit de grandes quantités de blés au taux de 18 pesos le dollar et le revendit aussitôt à raison de 66 pesos le dollar. Cette « opération » se solda par une plus-value d'un milliard de pesos enlevée à l'économie nationale. Sans doute, une commission parlementaire a-t-elle été nommée pour « enquêter » sur cette escroquerie, parmi tant d'autres dévoilées au cours des derniers mois.

Comme toutes les commissions similaires, elle conclura que si des irrégularités et des « négligences » ont pu être relevées à l'encontre de quel-

ques fonctionnaires, aucun coupable ne peut en définitive être châtié.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que la relative stabilité monétaire, le presque équilibre de la balance commerciale pour l'année en cours — grâce à une forte limitation des importations — l'annonce de la réduction des dépenses (qu'il faut encore matérialiser) et les garanties solennelles offertes au capital étranger investi sont les cartes que joue le gouvernement pour provoquer les grands investissements. Il y réussit en grande partie. Abandonnant les consignes nationalistes d'autarcie si à la mode hier encore, il lance de vibrants appels au capital étranger pour développer l'industrie du pétrole, l'électricité et la sidérurgie : les trois grandes « batailles » que livre le gouvernement, avec l'aide de son équipe économique — formée par des hommes d'affaires. — Les conditions exigées par le Fonds monétaire international et d'autres groupes capitalistes internationaux pour « recommander » les investissements et les crédits en faveur de l'Argentine ont, de toute évidence, été acceptées par le gouvernement.

**

La situation de chaos et d'éparpillement dans laquelle se trouve le mouvement syndical fait que la classe laborieuse argentine se trouve désorientée et en grande partie désarmée face aux mesures que tentent de lui imposer les cercles dirigeants des grandes entreprises. Il convient d'ajouter que le plus grave, dans cette situation, n'est pas à notre avis la division du mouvement, mais bien la mainmise sur d'importantes fractions de ce mouvement par des groupes de dirigeants démagogiques, de spéculateurs politiques, de commun dénominateur totalitaire. Le groupe le plus important de ce conglomerat relève du péronisme, c'est-à-dire des diverses équipes dirigeantes qui se servent de la mystique héritée de l'ex-dictateur, laquelle n'a pu être éliminée par le gouvernement de la « Révolution libératrice », ni par le gouvernement constitutionnel qui l'a remplacé, du fait qu'ils s'emploient à faire supporter exclusivement par les classes salariées, les conséquences de la crise. Face au phénomène implacable de la baisse du niveau de vie, les argumentations habituelles sur les avantages de la liberté et de la démocratie ne sont d'aucun effet, surtout si en même temps des méthodes de répression sont employées contre les mouvements syndicaux qui posent des revendications parfaitement justifiées. S'il est déjà difficile de faire comprendre à des foules naïves que le désastre économique dont souffre le pays est dû en grande partie à la gestion absurde du « Justicialisme », il est bien plus malaisé encore de leur faire admettre que la récupération doit être obtenue aux frais de ceux qui furent toujours sacrifiés. Conclusion : un secteur numériquement important du prolétariat argentin continue à être influencé par un secteur démagogique et de nombreux syndicats sont encore dirigés par des chefs péronistes, si bien qu'en dernière analyse,

pour des problèmes fondamentaux, les consignes viennent de Ciudad Trujillo où est réfugié le dictateur en exil.

Chaque fois que le « haut commandement » du secteur péroniste décide d'organiser une campagne d'agitation violente (pour l'instant, il est exclu que le péronisme puisse reprendre le pouvoir à la suite d'un coup de force, ce qui fait que ses campagnes ne visent que des buts de propagande et de chantage sur le gouvernement) celle-ci est synchronisée avec des dépôts de revendications ouvrières, des grèves générales et des activités terroristes. De cette façon, les besoins réels des travailleurs sont exploités à des fins régressives, et par la même occasion un prétexte « honorable » est offert au gouvernement pour réprimer les mouvements revendicatifs — légitimes s'ils sont détachés du contexte de la politique de spéculation — et les patrons sont en mesure de refuser les améliorations. D'autre part, l'emploi répété de cette méthode, le déclenchement de grèves condamnées d'avance à l'échec du fait qu'elles sont lancées en des circonstances favorables aux employeurs, les appels périodiques à la grève générale — chaque fois avec un succès diminué — finissent par épuiser les travailleurs et les conduit à un état d'esprit proche de la résignation et du désespoir.

Un exemple caractéristique de cette conjoncture a été donné par la « grève générale » effectuée les 23 et 24 septembre. Cette grève qui, selon certaines versions, devait revêtir un caractère révolutionnaire constitua un nouvel échec et consolida la position du gouvernement, renforçant la volonté patronale de limiter le plus possible les concessions pour les conventions du travail en discussion.

Le mouvement fut organisé par accord entre les éléments péronistes, qui manipulent le secteur appelé des « 62 organisations », et le groupe communiste qui agit sous le couvert du Mouvement d'Unification et de Coordination Syndicale (M.U.C.S.), ce qui fit surgir un nouveau sigle, le M.O.U., c'est-à-dire le Mouvement Ouvrier Unifié. L'appel à la grève fut lancé alors que deux importants conflits étaient en cours : celui du textile et celui de la métallurgie, avec près d'un demi-million de travailleurs en grève, et après une intense agitation, à laquelle participèrent tous les secteurs ouvriers, contre la décision gouvernementale de ne pas appliquer le régime de retraite mobile (82 % du salaire des ouvriers en activité), régime sanctionné par une loi nationale et reconnu par les législateurs du parti gouvernemental. (La raison alléguée par le gouvernement est simple : il n'y a pas d'argent. Les caisses de retraite sont à moitié vides du fait que les divers gouvernements y prélevèrent, à titre de prêts, quelque 60 milliards de pesos qui ne peuvent être récupérés.)

Mettant à profit le malaise provoqué par ces circonstances, le M.O.U. lança sa grève et publia un programme de treize revendications présentées au gouvernement comme but de la grève. Parmi les paragraphes figuraient, outre la solution des conflits de la métallurgie et du textile, la défense des 82 % de la retraite mobile, la lutte contre la vie chère, etc., ainsi que des questions comme l'expropriation des grands domaines agricoles et la répartition des terres aux paysans, la dénonciation des accords avec les sociétés internationales, l'interdiction d'importer certains outillages et bien d'autres revendications du même type. Il ne s'agissait donc pas d'obtenir des améliorations précises du sort des travailleurs, mais bien d'agiter des mots d'ordre démagogiques et de créer une situation de malaise, ce qui intéressait péronistes et communistes pour leurs fins particulières. Pour rendre le mouvement plus effectif, ils en firent coïncider la date avec celle de la grève que devaient lancer les cheminots, lesquels, en marge de ces manœuvres politiques, soutenaient une lutte franchement professionnelle pour un but précis : l'augmentation de la retraite. Les deux organisations des travailleurs du rail, l'Union Ferroviaire et la Fraternité (cette dernière ne groupe que des machinistes et des chauffeurs) avaient décidé de faire grève un jour sur cinq dans tout le pays, aussi longtemps que le gouvernement n'accepterait pas d'accéder à leurs revendications.

La première grève eut lieu le 18 septembre ; elle fut totale. La seconde devait avoir lieu le 23. Compréhant que la participation des cheminots allait donner à la grève générale un appui considérable, le gouvernement dut céder et, à travers de longs marchandages et des tentatives dilatoires, il accorda aux cheminots ce qu'ils demandaient : 1.000 pesos d'augmentation aux retraités et 750 pesos aux pensionnés. De ce fait, la grève des cheminots fut décommandée et le mouvement « révolutionnaire » décrété par le M.O.U. échoua. Aussitôt, le ministre Alsogaray se vanta de ce que ce fait — le fait qu'un grand nombre de travailleurs avaient désobéi aux ordres de leurs dirigeants et avaient assumé la production — était la meilleure lettre de présentation qu'il pouvait offrir aux Etats-Unis où il devait précisément se rendre ces jours-là pour négocier emprunts et investissements. Ce qui est le plus lamentable dans tout cela, c'est l'inutile frustration des forces ouvrières et l'encouragement qu'elle fournit à la réaction patronale.

Il existe un autre secteur ouvrier qui maintient une irréductible opposition contre les forces mentionnées plus haut et qui dénonce en permanence les méthodes totalitaires. Il s'agit des « 32 organisations majoritaires démocratiques », nom qui les désigne depuis qu'elles se sont groupées en fraction à la suite du congrès constitutif manqué de la C.G.T. Elles rassemblent plusieurs fédérations nationales comme l'Union ferroviaire, la Confédération des employés de commerce, la Confédération des hôtels, restaurants, etc. Mais il y a au sein de chacune de ces fédérations des sections importantes qui ne suivent pas l'orientation donnée par le comité coordinateur. Il est actuellement difficile d'établir si l'appellation « majoritaire » correspond à la réalité. Le projet de constituer une centrale ouvrière se définissant comme telle, sur la base de ce rassemblement de syndicats et de quelques autres qui sont isolés, existe. Si ce projet se concrétisait, le but serait une confédération de tendance syndicaliste démocratique et comme telle elle sera durement combattue par les groupes qui forment actuellement le M.O.U., sans compter qu'elle devra affronter la mauvaise volonté du gouvernement, lequel, grâce à la sinistre loi sur les associations professionnelles, s'efforce de manipuler le mouvement ouvrier par un contrôle lointain. A ce propos, il faut signaler que, malgré la mainmise d'Alsogaray et du groupe conservateur-libre entreprise sur le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, il existe au sein de cet organisme de nombreux hauts fonctionnaires péronistes qui favorisent le péronisme dans le domaine syndical.

Pour compléter ce tableau de la confusion et de la spéculation démagogique, il ne reste plus qu'à ajouter que divers ecclésiastiques et particulièrement l'archevêque de La Plata, Mgr Plaza, ont récemment entamé une campagne de prosélytisme dans les milieux ouvriers les plus fanatisés par le péronisme, en commençant évidemment par les absurdes de leurs péchés ou en déclarant que ces péchés n'avaient jamais été commis. L'archevêque en question provoqua une tempête de protestations lorsqu'il déclara, lors d'une interview, que l'incendie des églises en 1955 — un des motifs invoqués par les révolutionnaires de septembre de cette année — n'avait pas été l'œuvre des péronistes mais bien des francs-maçons... Le délégué apostolique reçut une délégation de péronistes, lors d'un congrès eucharistique national réuni à Cordoba, qui lui demanda que le Vatican lève l'excommunication qui frappe l'ex-dictateur. En fait, l'Eglise se manifeste là où elle peut espérer des résultats, et actuellement elle s'efforce de créer un parti social-chrétien à base d'éléments péronistes, tout en maintenant de très bonnes relations avec le parti gouvernemental et les principaux partis de l'opposition.

Devant cette situation difficile, les minorités d'inspiration démocratique et libertaire, la jeunesse étudiante, en son immense majorité d'orientation démocratique, doivent mener — et elles mènent — une lutte acharnée sur plusieurs fronts pour que la réaction et la démagogie, qui mettent à profit la confusion et le découragement, ne s'emparent pas entièrement de la vie publique argentine.

Jacob PRINCE.

LES FAITS DU MOIS

LUNDI 2 NOVEMBRE. — Comité Central du Parti Communiste, qui revise sa position sur l'auto-détermination.

A Cuba, mesures contre les compagnies pétrolières.

L'Union de la Gauche Socialiste reprend les pourparlers avec les Socialistes Autonomes.

MARDI 3. — Elections générales en Israël : victoire des travaillistes.

Congrès de la Fédération de l'Education Nationale.

Troubles anti-U.S.A. à Panama.

MERCREDI 4. — Journée de protestation de toutes les organisations de l'Electricité et du Gaz.

VENDREDI 6. — A Luxembourg, assemblée des syndicats de la C.I.S.L. des pays de la Communauté Européenne.

Par 116 voix contre 78 la Chambre belge approuve la politique congolaise du gouvernement.

DIMANCHE 8. — Elections en Tunisie : victoire totale du Néo-Destour.

Conseil national de la S.F.I.O. à Puteaux.

LUNDI 9. — En Espagne, procès des organisateurs de la journée de protestation pacifique.

Accord entre le Soudan et la République arabe sur la répartition des eaux du Nil.

Acerochage entre policiers israéliens et ouvriers arabes, au nord d'Israël.

MARDI 10. — Conférence de presse du Président de Gaulle.

Débats à l'O.N.U. sur les essais nucléaires français.

La Chine propose une zone démilitarisée aux frontières sino-indiennes.

Mouvements de grève dans les cinémas.

MERCREDI 11. — M. Bidault participe à des manifestations à Alger, hostiles à de Gaulle.

VENDREDI 13. — Congrès de l'U.N.R. à Bordeaux.

Grève des élèves de l'Ecole de Physique et Chimie de Paris contre des sursis de réadmission.

Par 44 voix contre 26 et 10 abstentions, la commission politique de l'O.N.U. invite la France à s'abstenir d'essais nucléaires.

SAMEDI 14. — Le parti socialiste italien (Nenni) confirme la rupture avec le parti communiste par 47 voix contre 33.

Congrès du parti social-démocrate allemand à Bad-Godesberg.

LUNDI 16. — Conclusion à Saïgon d'un accord économique France-Sud-Vietnam.

MERCREDI 18. — Par 162 voix contre 117 le Sénat surseoit à la levée de l'immunité parlementaire de M. Mitterrand.

VENDREDI 20. — Le gouvernement provisoire algérien désigne Ben Bella et ses compagnons détenus en France pour négocier avec de Gaulle.

SAMEDI 21. — A Colmar, de Gaulle récuse comme interlocuteurs, Ben Bella et ses compagnons.

Le bureau politique du M.N.A. réclame une table ronde avec Messali-Hadj et Ben Bella.

MARDI 24. — Congrès de la Fédération F.O. des Fonctionnaires.

MERCREDI 2. — Par 175 voix contre 27, le Sénat vote la levée de l'immunité parlementaire de M. Mitterrand.

Arrêt du travail et manifestations dans les usines Michelin de Clermont-Ferrand.

JEUDI 26. — En Tunisie, nationalisation des services de l'Eau, du Gaz et de l'Electricité.

L'Assemblée de l'O.N.U. inscrit la question hongroise à son ordre de jour.

VENDREDI 27. — Violentes manifestations à Tokio contre le traité de sécurité américano-japonais.

SAMEDI 2. — La Fédération de l'Education Nationale demande à ses adhérents une journée de salaire pour la défense laïque.

La motion de censure des socialistes et des radicaux est rejetée à l'Assemblée Nationale avec 109 voix.

Congrès de l'Union syndicale des Travailleurs algériens à Lille.

Ouverture à Blackport du congrès travailliste.

Arrestation de M. Pesquet.

DIMANCHE 29. — Dans les villes de province, soixante-dix manifestations organisées par le Comité de Défense laïque.

LUNDI 30. — A Budapest, congrès du parti socialiste ouvrier en présence de Nikita Khrouchtchev.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE NOVEMBRE 1959

RECETTES

Abonnements ordinaires	87.760	
Abonnements de soutien	50.350	
		<u>138.110</u>
Souscription		1.800
Vente « R. P. »		3.750
Sommes reçues pour le livre de Rosmer		30.100
		<u>173.760</u>
En caisse à fin octobre		146.331
		<u>320.091</u>

DEPENSES

Impression et papier (« R.P. » octobre 59) ..	112.040
Frais d'expédition	11.970
Frais généraux	24.673
Téléphone	5.500
Versé au Cercle Zimmerwald (sommes reçues pour le livre de Rosmer)	60.000
	<u>214.183</u>
En caisse à fin novembre :	
Espèces	5.583
Chèques postaux	100.325
	<u>105.908</u>
	<u>320.091</u>

LES ABONNEMENTS DE SOUTIEN

A. Beau (Loire), 2.000 ; Roger Boyer (Tarn), 3.000 ; Jean Bressand (Saône-et-Loire), 2.000 ; Mlle Georgette Cattaneo (Paris), 2.000 ; Léon Chantesais (Seine-et-Oise), 3.500 ; Ferdinand Charbit (Haute-Garonne), 2.000 ; André Cuny (Paris), 3.000 ; Maurice Deruest (Belgique), 4.850 ; Louis Dumas (Var), 2.000 ; Manuel Fabra (Paris), 2.000 ; Maurice Gévaudan (Paris), 2.000 ; Raymond Guilloré (Paris), 5.000 ; Maurice Kirsch (Seine), 2.000 ; Charles Lebeau (Paris), 2.000 ; Robert Marchetti (Paris), 2.000 ; Jules Marie (Seine-et-Oise), 2.000 ; François Maurel (Basses-Alpes), 2.000 ; Gabriel Perrier (Rhône), 2.000 ; Paul Roche (Alpes-Maritimes), 2.500 ; Gilbert Walusinski (Seine-et-Oise), 2.500. — Total : 50.350 francs.

LA SOUSCRIPTION

Nicolas Bory (Loire), 300 ; Alfred-Jean Caux (Nord), 200 ; Julien Desachy (Oise), 300 ; Jean Duperray (Loire), 500 ; Albert Simon (Savoie), 300 ; Pierre Vaquez (Oise), 200. — Total : 1.800 francs.

ENFIN ! le deuxième volume

d'Alfred ROSMER

Le Mouvement Ouvrier pendant la Première Guerre Mondiale

1914 - 1918

EST PARU !

Principaux chapitres :

LE RÉVEIL SYNDICAL 1915 - 1916

LA CONFÉRENCE DE KIENTHAL

**LA FÉDÉRATION DES MÉTAUX
AU 1^{er} MAI 1916**

**LES INSTITUTEURS SYNDIQUÉS
ET LA GUERRE**

Prix de souscription pour les abonnés de la « R. P. » et les membres du Cercle Zimmerwald : 1.500 francs (franco).

(Prix de vente au public : 3.000 fr.)

Que les retardataires se hâtent de profiter du prix réduit accordé aux souscripteurs en adressant leur versement :

— Soit au chèque postal de la « R. P. » : 734.99 Paris,

— Soit au chèque postal du Cercle Zimmerwald, 78, rue de l'Université, Paris (7^e) : 8.490.16 Paris.